

UCL

Université
catholique
de Louvain

Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication (ESPO)

Faculté ouverte de politique économique et sociale (FOPES)

Un discours institutionnel face au sans-abrisme

Quel réseau d'aide pour empêcher la désaffiliation ?

Analyse des discours d'acteurs institutionnels et de personnes sans-abri au sein
d'une ville wallonne de taille moyenne

Mémoire réalisé par
Xavier Bouret

Promoteur
Martin Wagener

Lecteurs
Damien Bouchat
Etienne Dispa

Année académique 2017-2018
Master en politique économique et sociale

Les hommes s'opposent quand ils répondent différemment aux mêmes questions, mais qu'ils se séparent pour de bon quand ils ne partagent plus d'interrogation, quand il n'y a plus *d'accord sur le terrain [de leur] désaccord* (Bourdieu, 1967). Si l'intérêt des uns n'est pas celui des autres, que peut-on attendre d'une discussion ?

O. Maulini et P. Perrenoud, professeurs à l'Université de Genève (2003)

Merci

À Martin Wagener, mon promoteur, pour avoir créé l'étincelle,

À Etienne Dispa et Damien Bouchat, mes lecteurs, pour avoir soufflé sur les braises,

*À Barbara Verpeut, Damien Gillot, Marie Debeurme, et tant d'autres camarades pour avoir
alimenté le feu,*

À Chloé Deltour, Florence Degavre, Ginette Herman, pour m'avoir procuré une énergie durable,

*À toutes les personnes que j'ai pu rencontrer lors de mes interviews, sans qui je serais
simplement éteint,*

*À Aleksandra, la flamme de ma vie, Victor, Arno, Loukian, Maksim, mes rayons de soleil, et à
mon frère, ma maman, mon papa, à qui ce mémoire est dédié.*

Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur. Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au Code de déontologie pour les étudiants en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses et savoir que le plagiat constitue une faute grave sanctionnée par l'Université catholique de Louvain.

Xavier Bouret

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos.....	1
Introduction.....	3
Partie 1. Revue de la littérature et soubassements théoriques.....	5
1.1. Une approche par les acteurs, l'interactionnisme.....	5
1.2. Deux soubassements théoriques.....	6
1.2.1. Premier soubassement théorique : La désaffiliation et la figure de l'individu (R. Castel).....	6
1.2.2. Deuxième soubassement théorique : Une grille de lecture de l'action publique envers les personnes sans-abri (J. Damon).....	12
Partie 2. Questionnement de recherche.....	17
Partie 3. Cadre méthodologique.....	19
3.1. Choix de la méthode et de la technique de récolte de données.....	19
3.1.1. Auprès des acteurs institutionnels: l'entretien semi-directif.....	19
3.1.2. Auprès des personnes sans-abri : la fiche Ageven.....	21
3.2. Biais et limites.....	23
Partie 4. Analyses des discours.....	24
4.1. Analyse des représentations des acteurs institutionnels (DAMON).....	24
4.1.1. Variable cognitive.....	25
4.1.2. Variable normative.....	28
4.1.3. Variable stratégique.....	30
4.1.4. Variable territoriale.....	34
4.1.5. Variable organisationnelle.....	39
4.1.6. Conclusion de l'analyse des acteurs institutionnels.....	45
4.2. Analyse du discours des personnes sans-abri (CASTEL).....	49
4.2.1. L'axe insertion relationnelle.....	54
4.2.2. L'axe travail.....	58
4.2.3. Insertion relationnelle et travail, quel bilan ?.....	61
4.3. Analyse croisée.....	62
Conclusion.....	67
Le retour en famille, piste à explorer ?.....	68
Bibliographie.....	71
Annexes et résumé.....	73

AVANT-PROPOS

Une aventure intellectuelle et humaine! Voici certainement le meilleur résumé de mon parcours de trois années d'étude à la FOPES. Le mémoire en est le prolongement, une sorte de cerise sur le gâteau, mais qui aurait pu facilement devenir la peau de banane sur laquelle glisser. Tout s'y concentre en effet : un peu de scientisme naïf au départ, du scepticisme inquiétant ensuite, de la satisfaction pourtant.

Curieux, je l'étais déjà. Il me restait à être rigoureux et lucide. Ces maîtres mots dans ma démarche, pourront, je l'espère, transparaître dans le travail que je présente ici.

Travailler le sans-abrisme ne se fait pas sans douleur : il vous renvoie à ce que vous êtes, il questionne vos certitudes, alimente vos doutes, vous procure de la frustration, parfois même de la colère. Il est aussi source de joie et de rencontres formidables.

C'est, m'avait-on prévenu, toujours à partir d'une interrogation profonde, que l'on choisit un sujet d'étude. C'était bien vrai ! Et dans mon cas, c'est aussi mon expérience professionnelle qui m'a poussé à questionner une forme de pauvreté extrême. Confronté quotidiennement à des situations de mal-logement au sein d'une association que je dirige, je rencontre chaque jour, dans presque chaque dossier, des situations de sans-abrisme. Naïvement, en son temps, je pensais qu'il suffisait de démontrer son besoin de soutien auprès d'institutions pour obtenir l'aide nécessaire à retrouver une vie digne. C'était plus complexe que cela... et c'est donc tout naturellement que j'ai essayé de comprendre les raisons pour lesquelles le Centre Public d'Aide Sociale (CPAS), acteur fondamental et incontournable de l'aide envers les plus démunis, n'arrivait pas à supprimer les problèmes de sans-abrisme. Au contraire, il en fabriquait...

INTRODUCTION

Ce mémoire comporte quatre parties, auxquelles s'ajoutent un avant-propos, une introduction, une conclusion et une piste exploratoire.

La première partie comporte une revue de la littérature. Après une brève explication sur l'interactionnisme « à la Simmel » en tant que positionnement paradigmatique de recherche que nous avons adopté tout au long de nos analyses centrées sur le discours des acteurs, nous proposerons deux soubassements théoriques comme appuis réflexifs. Dans le premier, nous résumerons la théorie de la désaffiliation de Robert Castel, et dans le deuxième, nous analyserons la réflexion de Julien Damon sur le sans-abrisme, grâce à ses observations critiques de l'action publique envers les personnes sans-abri.

Le premier soubassement théorique se concentrera sur les notions de désaffiliation, plutôt que d'exclusion. Castel nous invite à nous centrer sur les trajectoires individuelles pour interroger la problématique du sans-abrisme. Nous aborderons les principaux facteurs de désaffiliation : l'absence de travail ou d'activité d'utilité sociale ainsi que l'isolement social ou la perte de liens sociaux. Cette vue explicative nous amènera à repenser la notion d'individu et de sa place dans notre société où le chômage structurel et l'effritement des liens sociaux procurent, selon Castel, des politiques d'intervention sociales sans réel effet sur l'intégration des plus précarisés.

Le deuxième soubassement théorique proposera une grille d'analyse de la prise en charge des personnes sans-abri par le repérage de cinq variables historiques : cognitive, normative, stratégique, territoriale, et organisationnelle. Cette analyse permet, selon Damon, de saisir les qualités et les ambiguïtés de l'action publique envers le sans-abrisme.

Dans la deuxième partie, nous aborderons notre questionnement de recherche et les questions qui le sous-tendent. Dans sa forme réduite, il se résume à la question de recherche qui nous importe : Comment se fait-il que le CPAS, acteur incontournable supposé s'emparer de la problématique du sans-abrisme, ne constitue-t-il pas un élément efficace d'intégration de la personne sans-abri ?

Nous y dévoilerons le discours ambiant qui nous pousse à creuser la question, tout en rappelant notre posture de rupture, ou mieux, de distanciation épistémologique nécessaire.

La troisième partie – le cadre méthodologique – expliquera nos choix analytiques et les techniques de récolte des données. Inscrite dans une perspective compréhensive, notre approche méthodologique visera à la compréhension et à l'explication d'une réalité sociale vue par les

acteurs eux-mêmes. Concernant les interprétations et les pratiques des acteurs institutionnels vis-à-vis du sans-abrisme, la méthode adoptée sera celle de l'entretien semi-directif. Il s'agira de repérer si les variables identifiées par Damon se retrouvent bien au sein des discours. Auprès des personnes sans-abri nous utiliserons la fiche 'Ageven' (Age et événement). Basée sur le récit biographique, elle nous permettra de repérer, dans les parcours de vie, les processus qui ont amené les personnes interrogées à se retrouver sans-abri. Nous pointerons spécifiquement si la perte de travail, cumulée à la perte de liens sociaux forts, sont bien responsables de leur situation de sans-abri.

Nous ne manquerons pas également de repérer les biais et des limites inhérents à cette étude.

Dans notre quatrième partie, l'analyse des discours mettra à jour les résultats de nos enquêtes. Nous procéderons d'abord à une étude des variables de Damon pour ensuite en tirer des conclusions. Il en sera de même pour le discours des personnes sans-abri, et à la lumière des théories de Castel, nous tenterons de faire des corrélations entre l'axe travail et l'axe lien social.

L'analyse croisée des discours visera à confronter les regards des acteurs, à vérifier si les interprétations des uns correspondent à celles des autres. Il s'agira de détecter les éventuels manquements aux discours et de proposer des pistes de réflexion sur les actions possibles à entreprendre.

Enfin, nous tâcherons de suggérer une piste de solution à explorer. Le retour des personnes sans-abri auprès de leur famille est-il envisageable ? Bien que complexe, n'y a-t-il pas là une réflexion nouvelle à mener ?

Précisons, pour conclure, que le sans-abrisme concerne d'abord des personnes. C'est la raison pour laquelle nous utiliserons la terminologie 'personne sans-abri', et non de 'SDF' ou de toute autre dénomination, à notre sens, imparfaite.

Partie 1. REVUE DE LA LITTÉRATURE ET SOUBASSEMENTS THÉORIQUES

1.1. Une approche par les acteurs, l'interactionnisme

Ainsi qu'évoqué plus haut, nous avons, à partir du discours des personnes sans-abri et des acteurs institutionnels, cherché à analyser si le CPAS, acteur incontournable supposé s'emparer du problème du sans-abrisme, constitue un élément efficace d'intégration de la personne sans-abri.

Pour cela, nous avons croisé les regards de deux sociologues. Le premier, Castel, nous invite à interroger l'individu dans une démarche compréhensive d'observation de ses trajectoires et le second, Julien Damon, nous propose une grille de lecture de l'action publique par le repérage de cinq variables identifiables.

Mus par une volonté d'obtenir le point-de-vue des personnes sans-abri ainsi que celui des acteurs institutionnels, nous avons opté pour l'interactionnisme comme positionnement sociologique et méthodologique. Cette perspective paradigmatique propose en effet une approche par les acteurs. Cette conception des relations est à interpréter non pas comme un regard goffmanien¹ où l'on observerait par l'ethnographie comment les personnes interagissent entre elles, mais plutôt – inspiré par Simmel² – comme un interactionnisme où les personnes interagissent avec leur entourage. Les personnes sans-abri interagissent effectivement avec leur environnement, et c'est donc en les questionnant et en analysant leurs discours que nous tenterons de comprendre comment ils se comportent face aux institutions et aux individus, et donc de quelle nature sont les liens qui les unissent. Par la même posture, les acteurs institutionnels interagissent également avec leur environnement. Nous chercherons à saisir leurs représentations et leurs actions envers les personnes sans-abri par l'analyse de leur discours. Simmel s'est fort intéressé aux *actions*

¹ BONICCO, C., *Goffman et l'ordre de l'interaction : un exemple de sociologie compréhensive*, in Philonsorbonne, 1, 2007, p. 31. : « Erving Goffman, sociologue américain d'origine canadienne (1922-1982), considère l'interaction en face-à-face, c'est-à-dire les situations où deux personnes sont physiquement en présence l'une de l'autre, comme un authentique objet sociologique, et en consacrant toutes ses analyses à cet unique objet. »

² Cf. PRUVOST, G., *Récit de vie*, in Paugam Serge (dir.), *Les 100 mots de la sociologie*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Que Sais-Je ? », pp. 38-39 : « Georg Simmel [Sociologue allemand, 1858-1918] est le premier à évoquer l'importance des interactions, aussi minimes soient-elles, pour comprendre le monde social. Une interaction n'est pas nécessairement une rencontre physique, elle peut être une interaction d'évitement. Dans tous les cas, l'interaction suppose que l'on agit comme si on était sous le regard d'autrui, impliquant un ajustement de son action dans l'interrelation. »

récioproques des individus. Elles *soutiennent toute la fermeté et l'élasticité, toute la multiplicité et toute l'unité de la vie en société.*³ Ainsi que nous le rappelle Julien Damon, Simmel *s'est surtout fait connaître pour avoir construit une microsociologie, selon laquelle la société est pétrie d'interactions entre des dynamiques individuelles. C'est à partir de la qualité et de l'intensité de ces relations que se crée le cadre de vie urbain moderne.*⁴

1.2. Deux soubassements théoriques

Ainsi qu'évoqué plus haut, nous comptons questionner quelques acteurs institutionnels, dont le CPAS, qui fait l'objet de notre attention particulière, afin de comprendre comment ils se représentent le phénomène du sans-abrisme, et comment, dans le cadre de leur pratique professionnelle, ils s'en emparent. Lors de l'analyse des discours, nous nous appuierons sur les conclusions de Julien Damon qui, dans son livre *Les Questions Sociales et questions urbaines*⁵, identifie l'existence de variables, caractérisant la prise en charge des personnes sans-abri. Nous espérons ainsi mieux comprendre les qualités supposées de l'action publique envers les personnes sans-abri. S'inspirant de son analyse, nous vérifierons donc si l'on peut effectivement identifier ces variables au sein du discours des acteurs institutionnels interrogés.

Au même titre, nous interrogerons les personnes sans-abri, afin de comprendre les trajectoires et événements qui les ont amenées à vivre leur situation. C'est à partir de leur discours que nous tenterons d'appréhender leur réseau relationnel, et d'ainsi vérifier si les acteurs institutionnels en font partie, et s'ils ont permis leur intégration dans la société. C'est à partir des théories de Castel sur la désaffiliation que nous irons chercher nos outils d'analyse concernant les personnes sans-abri.

1.2.1. Premier soubassement théorique : La désaffiliation et la figure de l'individu (R. Castel)

Il est rare de se passer des apports théoriques de Castel lorsque l'on travaille la question sociale et surtout celle de la pauvreté. Il est cependant tout à fait nécessaire et possible de formuler au plus juste les concepts auxquels elle se rattache afin de bien appréhender l'observation de cette réalité

³ SIMMEL, G., *Le domaine de la sociologie*, Sociologie et épistémologie, Presses Universitaires de France, 1981, p.90.

⁴ DAMON, J., *La pensée de... Georg Simmel (1858-1918)*, in *Informations sociales*, vol. 123, no.3, 2005, p. 111.

⁵ DAMON, J., *Questions sociales et questions urbaines*, Presses Universitaires de France, 2010.

sociale. Il n'est nullement ici question de synthétiser toutes les définitions de la pauvreté ou de la précarité proposées par les penseurs et sociologues qui ont travaillé le sujet, ni même de développer tous les apports théoriques de Castel, mais il s'agit, pour l'étude qui nous importe, de nous emparer d'un concept explicatif sur une réalité observée. Nous avons dès lors choisi de nous appuyer sur la théorie de la désaffiliation telle qu'elle a été proposée par Robert Castel. Comprendre la théorie de la désaffiliation nécessite au préalable une précision de sens sur le terme choisi par Castel. Il a cherché en effet à adopter une posture critique par rapport au vocable 'exclusion', terme *très populaire à la fin des années 1980, y compris dans les sphères politico-administratives*.⁶ Il évoque un état, une notion statique, ne permettant pas de *conduire des investigations précises des contenus qu'elle prétend recouvrir*⁷, effaçant les spécificités et revêtant les contours d'un « mot-valise ». Ainsi que le commente Alain Lenfant, chercheur en 2009 à l'Université Paris Nanterre, *le passage d'une approche statique à celle de processus et de trajectoire permet de focaliser l'action sociale menée par les collectivités locales, le travail social des professionnels et des associations*.⁸

L'alternative présentée par Castel, la désaffiliation, propose au contraire d'éviter ces différents pièges ; il rappelle dans un entretien⁹ réalisé à L'Humanité qu'il a *utilisé ce terme pour éviter un abus de l'usage du mot exclusion à propos de situations complètement hétérogènes. Dire d'un sans-abri, d'un jeune de banlieue ou encore d'un cadre au chômage qu'ils sont des exclus, cela ne veut plus rien dire à part qu'ils seraient dehors, dans le « hors-social ». Il faut plutôt comprendre les processus qui y mènent. Avant d'en arriver là, on est vulnérable. Ces situations doivent être analysées : elles mènent à la limite d'être déconnecté des rapports de travail, des échanges et des réseaux de sociabilité familiaux, de voisinage, de territoire...*

Pour Castel, il devient donc nécessaire de *dépasser les constats pour se centrer sur les processus, les trajectoires qui engendrent la vulnérabilité et la désaffiliation*. Il définit la désaffiliation comme un *décrochage par rapport aux régulations à travers lesquelles la vie sociale se reproduit et se*

⁶ MARTIN, C., *Penser la vulnérabilité. Les apports de Robert Castel*, Alter: European Journal of Disability Research / Revue européenne de recherche sur le handicap, Elsevier Masson, 7 (4), 2013, pp.293-298.

⁷ CASTEL, R., *De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation. Précarité du travail et vulnérabilité relationnelle*, in Face à l'exclusion, Le modèle français, Esprit, 1991, p. 13.

⁸ LENFANT, A., *De la fragilité de l'enfance à la fragilité sociale*, Spécificités, 2, (1), 2009, pp.179-186.

⁹ Entretien réalisé par CHAILLAN, P., (L'Humanité) le 14 mars 2013, Repéré à <https://www.humanite.fr/robert-castel-je-pense-que-lindividu-est-un-sujet-social-derniere-rencontre-avec-le-penseur-de-la>

*reconduit*¹⁰. Il en explique les termes dans un article¹¹ publié en 1991 dans lequel il distingue deux axes permettant d'interroger les situations de pauvreté. Le premier est l'axe intégration/non-intégration par le travail. Le deuxième est l'axe d'insertion/non-insertion dans une sociabilité socio-familiale.

En fait, pour saisir la notion de désaffiliation, l'auteur nous démontre qu'elle se situe dans une zone extrême et qu'elle procède de la perte d'accès au travail (ou d'une activité d'utilité sociale) ainsi que de la perte d'accès aux liens sociaux forts tels qu'on peut les trouver dans la famille (au sens élargi du terme). À l'inverse, l'accès au travail stable (emploi, par exemple) cumulé avec un réseau social stable (insertion relationnelle) définissent *une zone d'intégration*. L'axe d'intégration permet dès lors l'accès aux formes collectives de protection. L'axe de l'insertion, intégrant les liens sociaux primaires, permet l'accès aux formes de protection par les proches (notamment la famille). Entre ces deux extrêmes, se situent *des zones intermédiaires de vulnérabilité*, caractérisées par une instabilité d'emploi et une fragilité relationnelle. La zone d'assistance correspond aux personnes exclues du travail mais admises de manière temporaire ou définitive à ne pas travailler (personnes handicapées, retraités, etc...) et pour qui il existe des systèmes de soutien, d'assistance (allocation d'handicap, pension de survie, etc...) et qui ont des relations sociales plus ou moins fortes.

En résumé, la désaffiliation relève d'un processus (souvent répétitif) comprenant à la fois l'absence de travail ou d'activité d'utilité sociale et à la fois l'isolement social ou l'absence de liens sociaux. Ce parcours correspond au *déficit d'affiliation* (provenant du manque de travail) et au *déficit de filiation*, c'est-à-dire d'insertion dans des liens sociaux (isolement relationnel).

Castel nous propose donc quatre zones : intégration, vulnérabilité, assistance, désaffiliation. Notons qu'il avait évoqué le terme de zone marginalité mais qu'il *préfère [l']appeler zone de désaffiliation pour bien marquer l'ampleur du double décrochage: absence de travail et isolement relationnel*.¹²

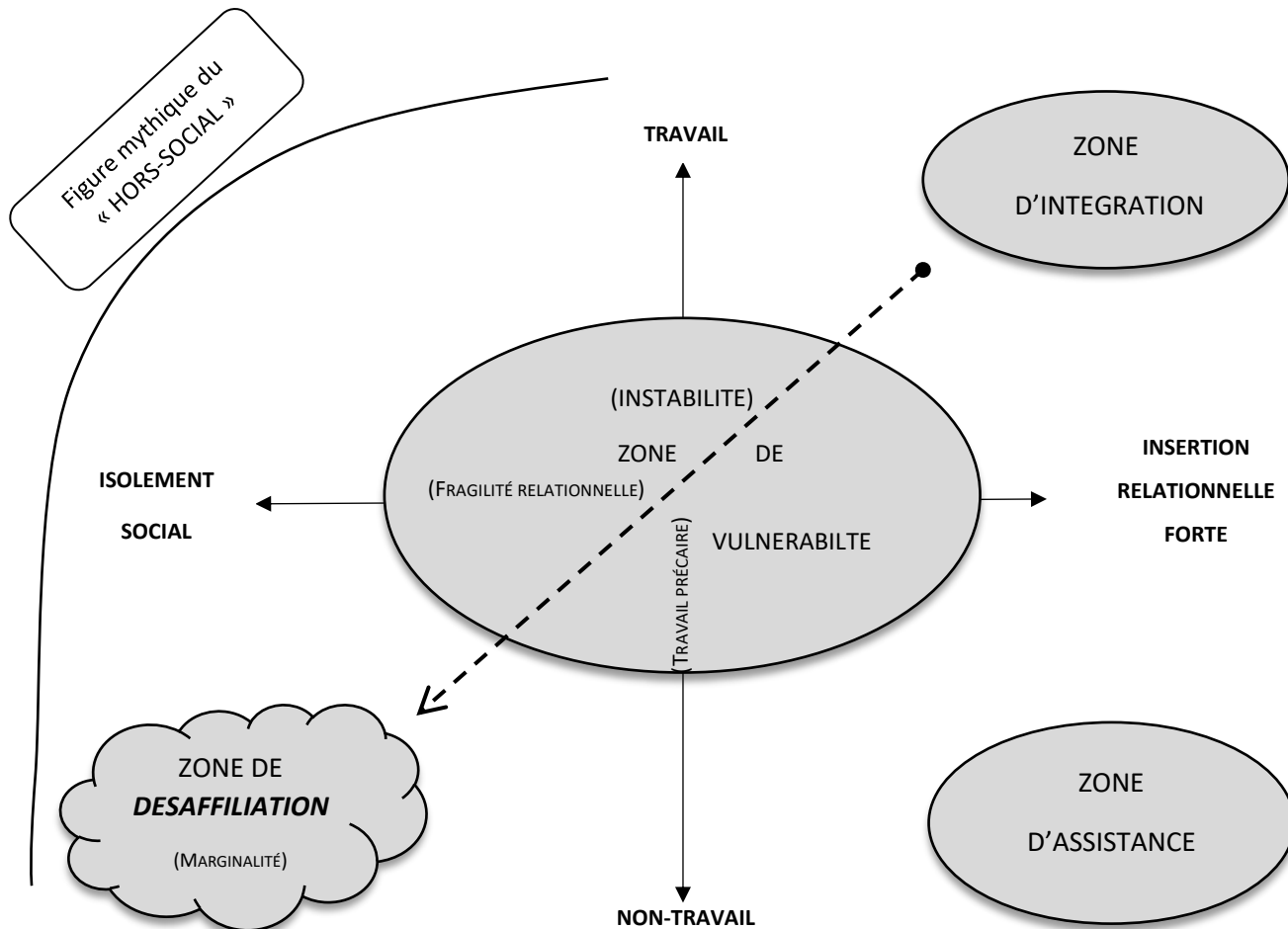
¹⁰ CASTEL, R., *Le roman de la désaffiliation : A propos de Tristan et Iseut*, in Le Débat, vol. 61, n°4, 1990, pp.155-167.

¹¹ CASTEL, R., *De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation. Précarité du travail et vulnérabilité relationnelle*, in Face à l'exclusion, Le modèle français, Esprit, 1991, p. 13.

¹² CASTEL, R., *La dynamique des processus de marginalisation : de la vulnérabilité à la désaffiliation*, in Cahiers de recherche sociologique, n°22, 1994, pp. 11-27.

Il précise également que les frontières entre les zones sont poreuses et l'on peut aisément passer de l'une à l'autre, basculer de la zone d'instabilité vers la zone de désaffiliation.

UN SCHEMA DE LA DESAFFILIATION (D'APRES ROBERT CASTEL):



Cette approche théorique combat l'idée que les personnes les plus isolées seraient confinées dans un *hors-social*. Castel affirme que quiconque, même dans les formes les plus extrêmes, ne se situe jamais en dehors de la société. La personne sans-abri, image symbolique de la personne désaffiliée au plus fort, continue à côtoyer, même parfois de manière très faible, la société (contacts avec par exemple des éducateurs de rue, infirmiers, abris de nuit, CPAS, acteurs institutionnels ou privés). Il est donc fondamental de s'intéresser aux décrochages, aux ruptures, aux fractures - qui se situent en zone de vulnérabilité - qui ont fait que ces personnes se sont faites aspirer dans ce processus de désaffiliation.

L'analyse de ces phénomènes de transformation permet de mieux saisir les enjeux et les actions à proposer pour combattre la pauvreté. C'est bel et bien une vue explicative que nous propose Castel, et plus largement une invitation à réfléchir aux politiques d'action à mener envers un public vulnérable où le travail, dans nos formes de société, reste une notion centrale, et où le lien social est fondamental.

Bien que ce ne soit pas l'objet principal de notre étude, une conséquence de cette théorie consiste dès lors à réfléchir sur les mécanismes de ce que nous pourrions appeler des trajectoires de réaffiliation, une sorte de processus réversible. Si en effet des processus ont abouti à la désaffiliation, il semble à l'inverse possible de prendre les chemins à rebours en s'affiliant ou en se réaffiliant par l'accès, le recouvrement à des relations sociales et un travail stables. La désaffiliation n'est donc pas un destin fatal.

Notons encore que la figure de l'individu et plus largement celle de l'individualisation se conçoit, chez Castel, à partir des transformations profondes du travail et des protections. Dans nos sociétés occidentales modernes, l'individu doit sans cesse démontrer de son utilité pour exister. Des vulnérables en passant par les assistés jusqu'aux désaffiliés, les *inutiles au monde* deviennent transparents dans une société utilitariste entretenant la performance. L'individu est ramené à sa propre condition s'il veut *réussir* et être *reconnu*. Les perdants ne doivent s'en vouloir qu'à eux-mêmes. Danièle Debordeaux, sociologue, ajoute au sujet de la désaffiliation que, de nos jours, *la zone d'intégration se fracture, la zone de vulnérabilité est en expansion et alimente continuellement la zone de désaffiliation. Les indices d'un basculement sont nombreux tant dans la sphère du travail (nombre croissant de chômeurs, dégradation de la condition salariale, développement des emplois précaires...) que dans la sphère relationnelle (transformations des structures familiales avec augmentation des divorces et des familles monoparentales, dispersion spatiale des familles, transformations culturelles dans la manière d'habiter un espace et de partager des valeurs communes, dépérissement de la culture ouvrière...).* Mais ce qu'il y a de nouveau aujourd'hui, ce n'est pas l'existence de situations de pauvreté et de précarité, c'est le fait que la désaffiliation menace des populations qui étaient encore récemment intégrées, alors qu'on avait pu croire qu'avec la mise en place des régimes d'assurance, d'une part, le développement parallèle de

*l'assistance, d'autre part, la pauvreté n'était plus qu'un phénomène résiduel que la croissance économique finirait par absorber.*¹³

Dans une ère de chômage structurel et de masse, il est à craindre que la forme que semble prendre les politiques d'intervention sociale cherchant à responsabiliser et à impliquer les bénéficiaires en situation de désaffiliation ne finisse par ne consister qu'en une gestion sociale de la précarité, risquant ainsi de faire émerger des sentiments de culpabilisation et d'incapacité n'aboutissant à aucune réaffiliation ni à aucune intégration des plus pauvres. Ainsi que le signale Castel, *On ne fonde pas la citoyenneté sur de l'inutilité sociale.*

¹³ DEBORDEAUX D., *Désaffiliation, disqualification, désinsertion*, in Recherches et Prévisions, n°38, Pauvreté Insertion RMI, 1994, pp. 93-100.

1.2.2. Deuxième soubassement théorique : Une grille de lecture de l'action publique envers les personnes sans-abri (J. Damon)

La réalité des personnes sans-abri posent de nombreuses questions. L'étude réalisée par le sociologue français Julien Damon¹⁴ vise à identifier, dans l'histoire, les variables caractéristiques de la prise en charge des personnes sans-abri afin de comprendre les qualités et les ambiguïtés de l'action publique en direction des personnes sans-abri, cette politique et cette population étant envisagées comme des points d'entrée pour caractériser les mesures, programmes et dispositifs publics de lutte contre la pauvreté.

L'auteur construit son cadre théorique à partir de la littérature historique, juridique et sociologique consacrée à la pauvreté. Il note que trois auteurs ont dans le passé fait ressortir, dans l'histoire, des variables récurrentes des politiques de lutte contre la pauvreté. Il nous apprend qu'il y eut *tout d'abord, de Swaan*¹⁵. Il dégage trois dimensions de la classification des pauvres (*l'incapacité, la proximité, la docilité*). Ensuite, *Castel*¹⁶ trace deux axes à l'intersection desquels on trouve le « noyau » des politiques d'assistance (*la proximité entre l'assisté et l'instance d'assistance, le critère d'inaptitude au travail*). Enfin, *Sassier*¹⁷ réalise l'histoire des pauvres en tant que thème politique et relève qu'il s'agit toujours de variations en fonction d'une triple exigence d'ordre, d'utilité et de don.

Damon émet l'hypothèse qu'il existe des différences et une *inversion de tendance manifeste* quant aux appréciations portées sur la pauvreté et dans les modes de traitement mais que ces virages n'ont jamais totalement effacé les politiques, les représentations et les pratiques antérieures. Bien au contraire, d'après lui, tout a évolué, ne serait-ce que sur le dernier siècle (le contexte économique et démographique, l'urbanisme, la consolidation des systèmes d'assistance et d'assurance, l'économie des responsabilités et des droits). Les personnes sans-abri, *envisagé[e]s au début du*

¹⁴ DAMON, J., *Cinq variables historiques caractéristiques de la prise en charge des 'SDF'*, Article in *Déviance et Société*, vol.27, 2013, pp.25-42.

¹⁵ DE SWAAN, A., *Health care, education and welfare in Europe and the USA in the Modern Era*, in *Care of the State*, New York/Cambridge, U.P./Polity Press, 1988.

¹⁶ CASTEL, R., *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*, Paris, Fayard, Collection L'espace du politique, 1995.

¹⁷ SASSIER, P., *Du bon usage des pauvres. Histoire d'un thème politique, XVIIe-XXe siècles*, Paris, Fayard, 1990.

XXème siècle essentiellement sous la figure du vagabond, ont longtemps été la cible principale des interventions répressives de l'Etat. Ils sont devenus, récemment, sous la figure de l'exclu, une cible emblématique des interventions de l'Etat en matière de lutte contre l'exclusion.

La méthode d'enquête utilisée par Damon est une revue de la littérature. Rappelons au passage que c'est l'objet même de la revue de littérature que de préciser la sphère du déjà fait et déjà connu, et d'identifier les frontières de la connaissance pour déterminer une question de recherche originale. D'où les objectifs de la revue de littérature d'identifier la frontière entre ce qui a déjà été fait et qui a besoin d'être étudié, de découvrir des variables importantes liées au sujet, et de replacer le sujet dans une perspective historique de manière à montrer que l'on maîtrise à la fois l'histoire du problème et l'état le plus récent de son développement.

Au niveau des résultats obtenus, Damon dégage cinq variables récurrentes, historiquement repérables, constituant la matrice de l'action publique contemporaine en direction des personnes sans-abri : La variable cognitive, la variable normative, la variable stratégique, la variable territoriale, la variable organisationnelle.

La première variable identifiée est la variable cognitive. Damon constate que, puisqu'il n'y a pas de définition claire de ce qu'est une personne sans-abri, il persiste des difficultés de reconnaître leur existence. L'histoire de la prise en charge des personnes sans-abri peut ainsi être d'abord envisagée comme une histoire des difficultés à nommer, classer et dénombrer.

La deuxième variable identifiée est la variable normative. Selon Damon, tout le monde face aux personnes sans-abri raisonne en séparant, catégorisant la population entre ceux pour lesquels il est jugé légitime (ou seulement possible) d'intervenir et les autres. On retrouve ainsi une catégorie morale (personne sans-abri relevable ou irrelevable), une catégories technique (fortement présente dans le milieu médical ou social), et une catégorie visant à déterminer si la personne sans-abri est récupérable ou irrécupérable. Il constate également que même les services les plus accessibles ont des listes rouges d'individus dont la présence est jugée indésirable ou impossible.

La troisième variable identifiée est la variable stratégique. L'auteur repère qu'invariablement, les politiques ont hésité entre sévérité et clémence. Il note que les représentations sont ambiguës, dépendent des convictions morales et parfois d'éléments quotidiens, comme le degré de promiscuité par exemple. Damon nous explique qu'on peut observer que les demandes des

habitants évoluent en fonction des événements. Et que c'est d'ailleurs un des problèmes pour les responsables politiques que de saisir cette volatilité. Il nous rappelle que les arrêtés anti-mendicité des années 90 en France sont toujours très actuels : les villes s'enlisent dans l'alternative accueil/renvoi qui repose sur des caractéristiques flottantes des personnes visées et sur l'ambivalence de la demande des habitants à l'égard des personnes sans-abri. Les sentiments oscillent effectivement entre indignation, révolusion, indifférence et exaspération. Il relève aussi la position moderne qui accepte l'indigent sédentaire mais repousse l'errant. Certains sont dignes d'une assistance. Les autres ne relèvent pas de la compétence des villes, qui les repoussent donc ailleurs. Aussi, la répression a couramment été affirmée par les responsables publics mais elle a tout aussi couramment été condamnée par la population.

La quatrième variable identifiée est la variable territoriale. Julien Damon identifie des conflits territoriaux à toutes époques, de nature homologue. Au vu de l'histoire, des communautés autonomes se révèlent incapables d'action collective pour gérer le vagabondage, sans autorité centrale de régulation. Mais ces implications du pouvoir central ne peuvent supprimer les dilemmes que vivent les municipalités. Aujourd'hui encore, il constate une coopération instable entre les villes. Il s'agit également de minimiser les coûts sociaux et électoraux afférents à l'accueil des personnes sans-abri tout en respectant des engagements légaux et moraux. La formule 'Chacun ses pauvres' montre bien cette variable territoriale, et c'est le lieu de résidence du pauvre qui est son principal attribut. Damon nous rappelle que la citoyenneté a toujours débuté par la territorialité. Et lorsque le pauvre est sans domicile physique et sans domiciliation administrative, alors les communes se le renvoient. La dimension économique est aussi pointée : les pauvres ne font pas que coûter. Ils peuvent aussi rapporter (revenus individuels de transfert, dotations de fonctionnement aux collectivités). Il note également que le calcul politique qui consiste à ne pas perdre de voix avec une politique de sédentarisation des personnes sans-abri vagabondes, reste aussi très puissant. Damon identifie le dilemme du syndrome Not In My Back Yard (NIMBY¹⁸), devenu un enjeu important pour les élus. Il concerne aussi les services qui prennent en charge les personnes sans-abri. Les discours entourant ce syndrome Nimby tournent autour de considérations

¹⁸ Nimby est l'acronyme de l'expression « Not In My Back Yard », qui signifie « Pas dans mon arrière-cour ». Il est utilisé généralement pour décrire soit l'opposition de résidents à un projet local d'intérêt général dont ils considèrent qu'ils subiront des nuisances, soit les résidents eux-mêmes. NIMBY peut aussi être utilisé dans un sens figuré pour décrire les personnes qui prônent une certaine proposition (par exemple, des mesures d'austérité budgétaire, des augmentations d'impôts, des réductions d'effectifs), mais s'opposent à son application dans une manière qui exigerait un sacrifice de leur part. [Source Wikipédia]

économiques, esthétiques, sécuritaires. C'est le cas d'habitants ou de commerçants qui craignent pour leurs valeurs immobilières ou leur cadre de vie dégradable. C'est un réel foyer de tensions et de contradictions entre des intérêts différents. Le Nimby est au centre de difficultés du management public urbain et au centre de débats sur la négociation et non plus sur l'imposition de l'intérêt général.

La cinquième et dernière variable identifiée est la variable organisationnelle. La conséquence des variables précédentes est la difficulté pour les pouvoirs publics à intégrer les représentations différentes du problème et à coordonner les différentes actions entreprises. Il constate que la distribution des rôles public et privé a toujours été problématique, que les associations n'ont pas toutes la même appréciation sur la population et sur les réponses appropriées, que des débats persistent sur la légitimité de chacun des acteurs quant aux risques de subordination d'un secteur à l'autre. Il note aussi que la distribution des rôles entre ce qui relève du privé, de l'initiative individuelle, et ce qui relève du public et de l'intervention collective n'est pas clairement établie. Le problème central est, selon Damon, les difficultés de coordination. Cette dimension est déterminante, tant à l'échelle locale que nationale.

De cette série de variables caractéristiques, l'auteur retient ce qui lui semble historiquement et fondamentalement *au point névralgique de toute action publique en direction des indigents*. Les mesures tournent à partir de deux moteurs: la coupure entre les « bons » et les « mauvais » pauvres d'abord, la tension entre l'assistance et la répression ensuite. Ces deux moteurs qui sont à la base de nombreux registres d'action dans tous les domaines d'intervention sont souvent occultés dans l'analyse alors que leur prise en compte peut expliquer en partie les formes et les difficultés de l'action publique. Ils sont souvent oubliés aujourd'hui car avec la multiplication des interventions et des acteurs, l'action publique en direction des sans-abri est difficile à schématiser. Les principes d'action des différentes interventions (Pourquoi faut-il héberger? Pourquoi faut-il nourrir? Pourquoi faut-il repousser? Pourquoi faut-il soigner ?) ne sont pas toujours transparents. Ce flou relatif des principes de l'action est en partie dû à *l'inaltérable ambiguïté des représentations individuelles de la pauvreté et de leur agrégation collective*.

En résumé, Damon dégage 5 variables caractéristiques de la prise en charge des personnes sans-abri historiquement identifiables, afin de comprendre les qualités et les ambiguïtés de l'action publique en direction des personnes sans-abri, synthétisables dans le tableau ci-après :

VARIABLE	CONTENU
Cognitive	L'incertitude des définitions et des chiffres
Normative	La dualité de la pauvreté
Stratégique	Les oscillations entre l'hostilité et l'hospitalité
Territoriale	La coopération instable des collectivités locales
Organisationnelle	Le défi de la coordination des acteurs

Partie 2. QUESTIONNEMENT DE RECHERCHE

Notre questionnement de recherche n'émane pas du néant. C'est parce que nous avons constaté l'existence de problèmes, non pas au sens de problèmes sociaux ou politiques, mais de problèmes scientifiques que nous avons préféré le vocable questionnement de recherche plutôt que celui de question de recherche. Nos interrogations sont en effet plurielles. Elles concernent un thème controversé, abondamment étudié : le sans-abrisme. Pour dégager une question pertinente, nous avons cherché à cerner un problème interpellant, voire paradoxal. Dans notre cas, il s'agit d'un décalage entre des discours et des pratiques, d'une contradiction entre un supposé théorique et une réalité observée. L'évocation de ce questionnement peut se résumer ainsi : « Le CPAS est-il un acteur suffisant d'intégration de la personne sans-abri ? » Nous avons en effet été amenés à constater, dans le cadre de notre pratique professionnelle (direction d'un resto du cœur), d'un nombre croissant de personnes sans-abri. En d'autres termes, notre questionnement de recherche peut se réduire à : « Comment se fait-il que le CPAS, acteur incontournable supposé s'emparer de la problématique du sans-abrisme, ne constitue-t-il pas un élément efficace d'intégration de la personne sans-abri ? »

Sans immédiatement recourir à des hypothèses, nous nous demandons toutefois s'il existe des stratégies de découragement émanant des CPAS par l'utilisation de procédures lentes et complexes, si le refus fréquent de l'adresse de référence est une stratégie visant à réduire les coûts liés au revenu d'insertion, si la reconduction systématique des citoyens français n'est pas un indicateur de l'échec de l'Europe sociale.

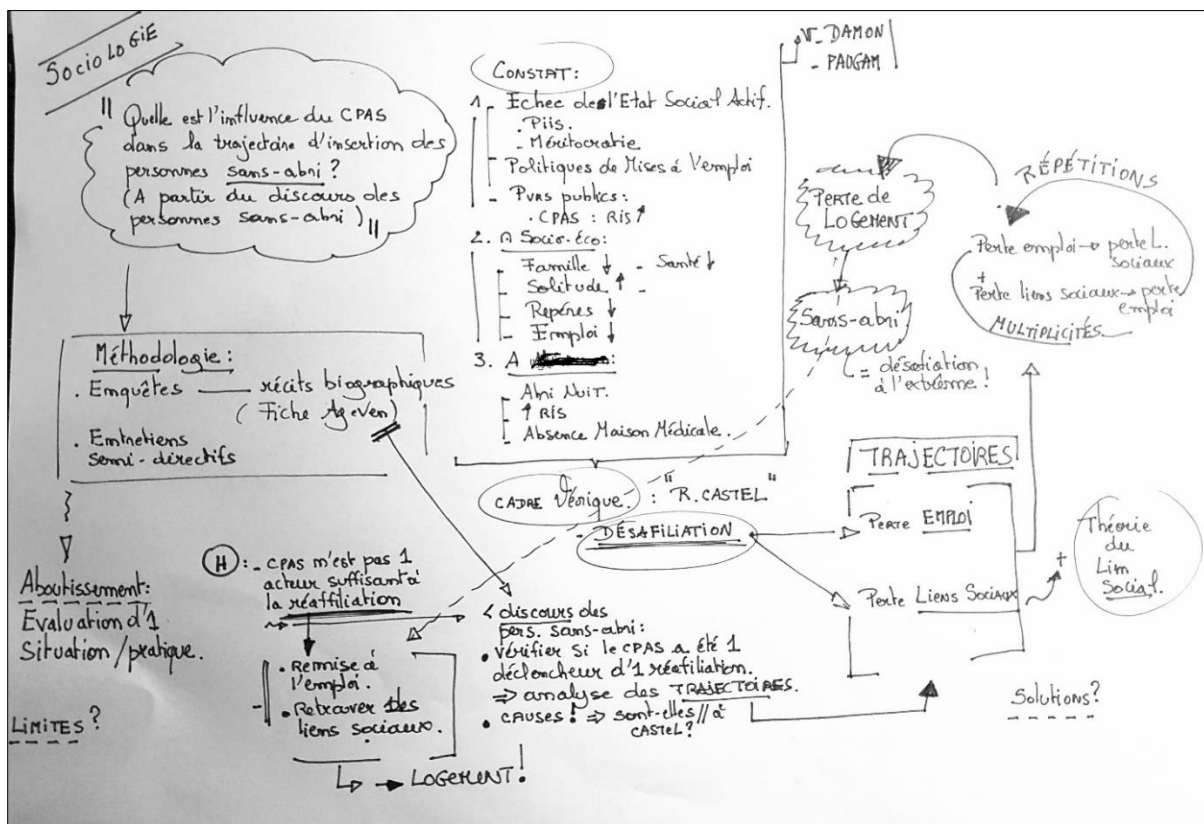
A ces interrogations s'ajoutent le discours de certains élus affirmant qu'*Il n'a y pas de SDF* dans leur ville, ou encore – et sans nier l'existence de problèmes de logements – qu'il n'existe pas de personnes sans-abri qui dorment dehors. Le même discours fait passer le message que le CPAS ainsi que les nombreuses institutions ou associations sont si solidaires et efficaces que le sans-abrisme n'est pas une réalité rencontrée dans la cité. On entend fréquemment dire qu'un abri de nuit ne serait donc pas utile ou qu'il ne servirait qu'à attirer des personnes sans-abri étrangers sur la commune et que de toute façon il ne règle en rien les problèmes de logement. De tels propos, amplement relayés par la presse locale et les sites internet de plusieurs élus¹⁹ semblaient être en

¹⁹ Par souci d'anonymat, la source n'est pas mentionnée.

décalage avec une autre réalité de terrain, avec le discours des personnes sans-abri, avec certaines associations ou d'éducateurs de rue, pourtant directement confrontés avec les personnes sans-abri. Il nous semblait dès lors intéressant d'appréhender cette problématique de manière scientifique afin de dégager des hypothèses d'explication par des informations sur la réalité concrète. Les termes du débat étant posés, nous ne manquerons pas d'adopter la rupture épistémologique nécessaire à notre travail, ou tout au moins la distanciation et le recul obligatoires.

Le questionnement de recherche qui nous traverse fait écho à l'action du CPAS, qui peut être appréhendé selon deux axes : l'intégration du bénéficiaire et la notion de réseau²⁰.

L'intégration du bénéficiaire, à l'aune des théories de Castel peut se concevoir comme un processus de réaffiliation par le travail (ou une activité d'utilité sociale) et la création de liens sociaux. Est-elle une réalité ? C'est ce que nous tenterons de comprendre par l'analyse des discours des personnes sans-abri et des acteurs institutionnels.



(Illustration schématique de notre questionnement initial)

²⁰ La notion de réseau doit ici se comprendre comme un ensemble de relations mobilisables telles que la parenté, l'amitié, ou les organisations (associatives, par exemple)

Partie 3. CADRE MÉTHODOLOGIQUE

Les instruments méthodologiques utilisés dans notre recherche sont partis de l'objectif *de placer les acteurs au centre du processus de construction des connaissances*²¹. Le cadre méthodologique mis en place visait à bénéficier pleinement de notre accès au terrain et s'est centré sur la parole à la fois des personnes sans-abri et à la fois des acteurs institutionnels gravitant de près ou de loin autour du phénomène du sans-abrisme.

3.1. Choix de la méthode et de la technique de récolte de données

3.1.1. Après des acteurs institutionnels: l'entretien semi-directif

Concernant les acteurs institutionnels, nous avons choisi l'entretien semi-directif comme outil d'analyse. Combessie nous rappelle que *parmi les diverses formes possibles de collecte d'informations orales, le sociologue accorde une importance particulière à l'entretien semi-directif, nommé aussi entretien centré ; il préfère ces appellations à celle d'entretien non directif dans la mesure où il choisit et annonce au préalable le thème ou les thèmes et dispose d'un guide d'entretien. Comme le plan et la grille d'observation, le guide...*²² Les données appréhendées par le questionnaire sont d'ordre personnel (nom, titre/fonction), et concernent les représentations et pratiques envers les personnes sans-abri. Le mode d'admission choisi est la méthode classique de collecte de données par l'utilisation de l'entretien semi-directif, *indispensable à toute étude portant sur les représentations*, ainsi que le prétend Abric²³. Nous avons au départ choisi de l'utiliser comme instrument exploratoire afin de nous permettre de nous familiariser avec un *univers de représentations interpellant des individus bien informés sur la population étudiée*²⁴ espérant ainsi qu'il permette une première identification de la représentation étudiée, mais une fois les premiers entretiens effectués, il nous a paru d'emblée nécessaire et évident de les considérer comme au cœur de notre recherche, au même titre que les discours des personnes sans-abri, tellement il devenait

²¹ MORRISSETTE J., *Vers un cadre d'analyse interactionniste des pratiques professionnelles*, Recherches qualitatives, Vol. 30, 2011, p. 10-32.

²² COMBESSIE J., *L'entretien semi-directif*, in *La méthode en sociologie*, Paris, La Découverte, 2007, pp. 24-32.

²³ ABRIC, J.-C., *Pratiques sociales et représentations*, Paris, Presses Universitaires de France, 2011.

²⁴ MOLINER P., RATEAU P. et COHEN-SACLI V., *Les représentations sociales. Pratiques des études de terrain.*, Presses Universitaires de Rennes, 2002.

riches d'enseignements. Il n'était plus question d'explorer, d'autant plus que nous comprenions que notre expérience professionnelle nous donnait déjà beaucoup d'indications sur la problématique étudiée. Nous décidions dès lors de réaliser huit entretiens pour atteindre les objectifs poursuivis, par une nouvelle démarche d'approfondissement des représentations sociales et des pratiques des acteurs institutionnels. Les entretiens ont tous eu lieu sur leur lieu de travail, sauf pour le Président du CPAS qui s'est déplacé dans les locaux du resto du cœur. Ils ont été enregistrés, retranscrits et portés à la connaissance du promoteur de ce mémoire. L'ensemble des entretiens, huit au total (quatre hommes et quatre femmes) comporte septante-trois pages de retranscription. Les noms de ville et des personnes ont été supprimés ou remplacés par des noms d'emprunt ; le genre 'masculin' a été utilisé, non dans un esprit discriminatoire, mais pour permettre un meilleur anonymat.

Soulignons que pour Abric²⁵, la notion de représentation sociale est le fruit d'une interaction entre l'individu, le monde social qui l'entoure et la position qu'il occupe dans ce monde. C'est cette *vision fonctionnelle du monde, qui permet à l'individu ou au groupe de donner un sens à ses conduites, et de comprendre la réalité, à travers son propre système de références, donc de s'y adapter, de s'y définir une place*. Selon cet auteur, la notion de représentation sociale réfère à *un ensemble organisé d'opinions, d'attitudes, de croyances et d'informations se référant à un objet ou une situation. Elle est déterminée à la fois par le sujet lui-même (son histoire, son expérience), par le système social et idéologique dans lequel il est inséré, et par la nature des liens que le sujet entretient avec le système social*²⁶.

Quant aux pratiques, nous cherchons principalement, par l'analyse des discours, à produire des savoirs, en repérant les éléments centraux qui nous permettront par la suite un croisement avec les discours des personnes sans-abri. Notre intention dominante s'inscrit dans une volonté d'intelligibilité. Les exigences épistémologiques qui en découlent sont : une recherche sur les

²⁵ ABRIC, J.-C., *Pratiques sociales et représentations*, Paris, Presses Universitaires de France, 2011.

²⁶ ABRIC, J.-C., *L'étude expérimentale des représentations sociales*, D. JODELET (Ed.), *Les représentations sociales*, Paris, P.U.F., 1989, pp. 187-203.

variables des pratiques et leurs articulations. En somme, nous cherchons à identifier les principes d'action des acteurs institutionnels de la région.

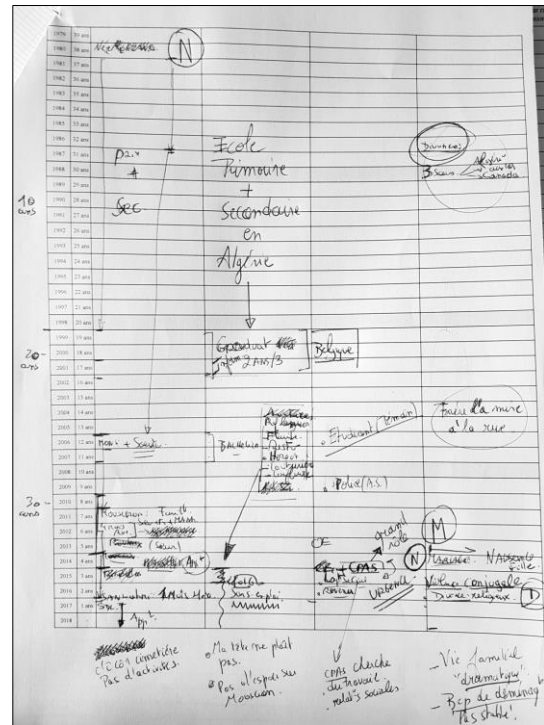
3.1.2. Auprès des personnes sans-abri : la fiche Ageven

Nous avons choisi de partir du discours des personnes sans-abri en utilisant une méthode inspirée du récit biographique. Ce type d'entretien, qui prend plus largement place dans ce que l'on qualifie de méthode biographique, est un type d'entretien particulier puisqu'il est demandé à quelqu'un de se remémorer sa vie et de raconter son expérience propre. Le dispositif habituel est simple : il ne s'appuie sur un jeu de questions/réponses à partir d'une grille d'entretien, mais sur l'énoncé d'une consigne initiale qui invite le narrateur à faire le récit de la totalité chronologique de sa vie ou d'une partie, selon l'objectif poursuivi par l'enquêteur. Toutefois, nous avons adapté cet outil et construit une grille d'entretien en guise de support, afin de pouvoir comparer les réponses de manière plus structurée et objective, en veillant cependant à laisser libre cours à l'émergence des idées. Nos questions permettent de provoquer des relances. L'intérêt sociologique de l'approche biographique réside dans cet ancrage subjectif : il s'agit de saisir les logiques d'action selon le sens même que l'acteur attribue à sa trajectoire. La méthode permet de situer le réseau dans lequel le narrateur se positionne et d'inscrire les phénomènes sociaux dans un enchaînement de causes et d'effets. Revêtant les contours du récit de vie, nos questions visent à permettre de mettre en lumière les processus par le repérage de fractures, de bifurcations dans les parcours de vie. Peu de personnes mémorisent les dates précises des événements passés, mais l'enchaînement des événements par contre est plus facilement gardé en mémoire. Nous tenterons de vérifier, sur base des théories de Castel sur la désaffiliation et à partir des discours des personnes sans-abri, si les acteurs institutionnels ont mis en place des actions de renforcement des liens sociaux et d'activités (formation, travail valorisant) afin de permettre aux personnes sans-abri de se réintégrer dans la société.

Pour ce faire, l'outil ici utilisé est basé sur la fiche Ageven²⁷. Le mot provient de la concaténation des mots âge et événement. Ces mots, mis en correspondance, sont inscrits au fur et mesure de l'entretien sur une fiche retraçant une ligne du temps ainsi que la durée écoulée depuis l'événement. Elle est composée de plusieurs colonnes correspondant à nos thèmes de recherche (voir la fiche

²⁷ VIVIER G., *La fiche AGEVEN : un outil adapté à la collecte des trajectoires*, Draft, Colloque international d'Aveiro, AIDELF, Portugal, septembre 2006, pp.18-23.

Ageven en annexe). Une première colonne retrace pour chaque âge les trajectoires résidentielles (lieux et types de logement). La deuxième concerne les trajectoires professionnelles (ou d'activités). La troisième colonne vise à repérer les trajectoires par rapport aux institutions ou associations, l'idée étant de connaître les acteurs institutionnels qui ont jalonné le parcours de la personne, et d'éventuellement repérer si le CPAS a joué un rôle fondamental dans le parcours d'intégration. Une dernière colonne interroge la manière dont l'enquêté qualifie la relation qu'il entretient avec sa famille (au sens large du terme) ou ses amis. Toutefois, nous prenons conscience de certaines imperfections de ce type d'analyse, et ainsi que nous le rappelle Geneviève Pruvost,



Fiche Ageven (illustration)

*Pierre Bourdieu a reproché au genre du récit de vie de produire de 'l'illusion biographique' : le narrateur lisserait les aspérités de son existence en la rendant, rétrospectivement, cohérente. Sans nier cette dimension, les sociologues qui usent de la méthode biographique cherchent au contraire à mettre en évidence l'argumentaire défendu par le narrateur qui se fait alors le porte-parole d'un groupe social.*²⁸

Notons encore que les entretiens ont tous eu lieu dans les locaux du resto du cœur. Ils ont été enregistrés, retranscrits et portés à la connaissance du promoteur de ce mémoire. L'ensemble des entretiens comporte soixante-huit pages de retranscription. Les noms de ville et des personnes ont été supprimés ou remplacés par des noms d'emprunt.

²⁸ PRUVOST, G., *Récit de vie*, in Paugam Serge (dir.), *Les 100 mots de la sociologie*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Que Sais-Je ? », pp. 38-39.

3.2. Biais et limites

Les biais sont des mécanismes propres à chaque individu. Nous prenons conscience de leur existence, afin de réduire les impacts sur la qualité de notre étude. Aussi, les limites principales identifiées sont tout d'abord les conditions expérimentales. Toutes les interviews des personnes sans-abri ont été réalisées dans les locaux du resto du cœur, lieu de travail de l'intervieweur, où des biais psycho-sociaux classiques sont possibles : affectifs, de désirabilité sociale, par exemple. On notera également la petite taille de la population étudiée. En outre, le nombre des interviews n'a pas valeur statistique mais vise à faire émerger une réflexion globale par une approche locale, dont la généralisation des résultats est toute relative. Enfin on remarquera le petit nombre de facteurs étudiés, ce qui réduit également la précision des analyses.

Concernant l'entretien semi-directif, nous nous gardons aussi en tête ses avantages et ses limites : son utilisation a certes l'intérêt de permettre d'accéder au sein du vivant aux représentations sociales d'un groupe ou d'une communauté telles qu'elles existent au moment de l'étude, de maîtriser, dans une certaine mesure, le discours de l'interviewé, mais il comporte aussi des limites. Il favorise, chez l'interviewé, *l'utilisation de mécanismes psychologiques, cognitifs et sociaux (rationalisation, scotomisation²⁹, contrôle, obligation de cohérence, etc.)*. Il influence le discours du participant par le contexte, les objectifs perçus, le statut de l'intervieweur. Il inclut la difficulté de tenir compte du contexte dans l'analyse, et laisse une grande place à la subjectivité du chercheur dans l'analyse du contenu.³⁰

²⁹ Le terme scotomisation est défini, dans le dictionnaire Larousse, comme un « acte psychique consistant à effacer, de manière sélective de la pensée et de la mémoire, un événement vécu comme pénible voir intolérable. »

³⁰ POULIOT, E. et al, *L'étude des représentations sociales à l'aide d'une diversité de techniques*, in Comment faire? Collection Devenir chercheurE, n°5, 2013, p.19.

Partie 4. ANALYSES DES DISCOURS

4.1. Analyse des représentations des acteurs institutionnels (DAMON)

Sur base des variables repérées par Damon, nous avons repéré – à partir du discours de huit acteurs institutionnels, (quatre hommes et quatre femmes), tous issus de la même région – si ces variables pouvaient être identifiées et ce qu’elles pouvaient nous apprendre sur les représentations des acteurs.

- Interview du Président du CPAS³¹ : (Durée de l’entretien : 29’13) – 13 pages
- Interview du Bourgmestre : (Durée de l’entretien : 15’28) – 6 pages
- Interview d’un éducateur de rue : (Durée de l’entretien : 14’43) – 6 pages
- Interview du Président d’une Antenne de la Croix-Rouge : (13’42) – 10 pages
- Interview d’un échevin : (Durée de l’entretien : 30’10) – 12 pages
- Interview d’un responsable d’ASBL : (Durée de l’entretien : 14’59) - 7 pages
- Interview d’un directeur de société de logement : (Durée de l’entretien : 17’19) - 7 pages
- Interview d’un assistant social rattaché aux services sociaux communaux : (Durée de l’entretien : 30’10) – 12 pages

Nous reprenons donc ci-dessous une analyse de chaque variable en épinglant des extraits marquants des discours.

Pour rappel, les variables à repérer sont :

1. La variable cognitive : difficulté de nommer, catégoriser et de dénombrer correctement les personnes sans-abri.
2. La variable normative : dualité de la pauvreté. Tout le monde face aux personnes sans-abri raisonne en séparant la population entre ceux pour lesquels il est jugé légitime (ou seulement possible) d’intervenir et les autres. Ces décisions sont prises en fonction d’une

³¹ Le Président du CPAS est élu par le Conseil de l’Action Sociale. Il est assisté du Secrétaire du CPAS qui se charge des questions administratives et dirige le personnel. Il dispose également d’un receveur pour les questions financières. Enfin, le Président est également membre du Bureau permanent du CPAS.

série de variables compliquées (légitimité de l'intervention, dangerosité de l'interaction, disponibilité des ressources, etc.)

3. La variable stratégique : hésitations des politiques de sévérité et clémence. Les représentations des citoyens sont de plus ambiguës, et dépendent des convictions morales et d'éléments quotidiens variés (degré de promiscuité ...). Les demandes des habitants évoluent souvent en fonction des événements. C'est une des problèmes pour les responsables politiques que de saisir cette volatilité.
4. La variable territoriale : incapacités d'action collective pour gérer le vagabondage, sans autorité centrale de régulation. Dilemmes persistent malgré les implications d'un pouvoir central.
5. La variable organisationnelle : difficulté pour les pouvoirs publics à intégrer les représentations différentes du problème et à coordonner les différentes actions entreprises. Les associations n'ont pas toutes la même appréciation sur la population et sur les réponses appropriées.

4.1.1. Variable cognitive

Un point commun à tous les acteurs est certainement la difficulté de nommer et de dénombrer correctement les personnes sans-abri qui sont sur leur territoire. Chacun y va de sa propre définition. Cette différence s'explique par une absence de définition commune et partagée, mais peut-être aussi parce que les définitions passent par le filtre préalable des croyances ou idéologies existantes. On peut envisager que c'est l'expérience personnelle, la proximité ou l'éloignement à la relation avec les personnes sans-abri qui expliquent en partie la justesse ou l'imprécision d'une définition et d'un dénombrement clairs et complets. En effet, les acteurs institutionnels affirmant ne pas observer de personnes sans-abri sur la commune ont une connaissance réduite du phénomène.

Ainsi, le responsable de l'Antenne de la Croix-Rouge, à la question du nombre affirme ignorer la présence de personnes sans-abri sur le territoire :

Je ne sais pas. Aucune idée. Absolument aucune idée. Il y en a, certainement.

Plus loin, il ajoute cependant qu'il a une fois entendu parler d'une personne qui logeait dans un garage mais il ne la considère pas comme une personne sans-abri étant donné qu'elle a un toit au-dessus de tête. Il la qualifiera de *personne à aider* :

Personnellement, on ne m'a jamais rapporté le cas de quelqu'un qui dormait dehors à [nom de la ville], jamais, [...] une personne qui d'après moi dort dehors dans des cartons dans des couvertures. On en a eu un à [nom de la ville] dans un conteneur. Il n'a pas de toit... [...] rejeté par ses pairs enfin voilà on a de la chance dans notre ville n'y en a pas énormément. Il y a pas mal d'associations qui s'occupent de ça, alors voilà pour moi sans abri, il ne dort pas dans son garage parce que dès qu'il dort dans un garage ce n'est plus un sans-abri. Il dort dans un garage. [...] on a eu le cas une personne qui dormait dans le garage de quelqu'un, puis il n'était plus SDF étant donné qu'il dormait dans un garage il ne peut plus être considéré comme sans domicile.

On note ici la remise en cause même de l'existence même des personnes sans-abri sur le territoire, et la méconnaissance du phénomène de sans-abrisme. Il ne fait pas de distinction ni de catégorie parmi les personnes en détresse.

Plus surprenant encore, le Président du CPAS, acteur institutionnel majeur dans la prise en charge des personnes sans-abri, donne un chiffre approximatif, se basant sur une moyenne par semaine :

J'avais demandé il y a deux, trois mois combien, elle m'avait dit, allez, environ trois par semaine, donc si tu comptes cinquante-deux semaines, allez cinquante semaines fois trois, ça fait environ cent cinquante personnes par an qui doivent avoir un logement.

On note bien la complexité d'avancer un chiffre précis. Cette difficulté également est présente chez tous les acteurs et dépend de la conception que chacun se donne d'une personne sans-abri. Ainsi, un Echevin commente :

Je ne saurai pas dire de chiffres, mais quand j'étais Président de la société de logement, je peux te dire qu'il y a beaucoup de personnes qui se sont présentées au CPAS disant qu'elles étaient sans abri.

Le directeur de la société de logement n'échappe pas non plus à cette difficulté de dénombrer correctement :

Sur un an? J'espère que je ne vais pas dire de bêtises. Une centaine? Je dirais une centaine. C'est quoi la réalité? T'as des chiffres?

Le Bourgmestre, quant à lui, avance un chiffre totalement différent :

Huit, neuf ? Une dizaine peut-être je pense. J'ai déjà demandé les chiffres. Pour sans-abris reconnus, il me dit cela, je ne sais pas si c'est le chiffre exact.

Nommer le phénomène reste une difficulté. On remarquera que le Président du CPAS propose une définition instrumentale, inspirée de la définition qu'en donnent les CPAS³² :

Une personne, un SDF, c'est quelqu'un qui est radié des registres de la population. Et alors il y a deux choses. La première, c'est une personne qui est radiée mais qui a trouvé un logement, enfin, qui a trouvé à dormir, on dira, soit dans la famille, en maison d'accueil, en maison d'urgence, mais qui n'est pas dans la rue. Maintenant un SDF, ça peut être autre chose, ça peut être quelqu'un qui dort dehors.

Il ajoute ne pas être convaincu que beaucoup de personnes dorment dans la rue sur son territoire :

Je ne sais pas s'il y a beaucoup de [habitants de la ville] qui dorment dans la rue, bon ! ça c'est mon sentiment.

On note ici un aveu d'ignorance, basé sur un sentiment d'intuition. Cette définition diffère de celle de l'éducateur de rue, acteur directement confronté au plus près avec les personnes sans-abri :

Il y a plusieurs sortes, pour moi il y a deux sortes, souvent il y a des gens qui sont vraiment à la rue, et qui dorment sur des bancs, ou derrière des magasins, ou des trucs comme ça, après il y a des sans-abri qui dorment chez un copain, puis chez un autre, donc ça bouge tout le temps. Donc, pour moi, je vois ces deux sortes de sans-abri...

Parfois réduite à quelques mots (*Une personne qui n'a pas de logement, qui ne sait pas où dormir*, selon le Bourgmestre), et souvent imprécise (*Quelqu'un qui n'a pas de chez lui, même s'il est sous un toit avec un frigo et un lit*, selon l'Echevin) voire totalement contradictoire (*Dès qu'il dort dans un garage ce n'est plus un sans-abri*, selon le Président de l'Antenne de la Croix-Rouge), la variable

³² Arrêté royal du 21 septembre 2004 visant l'octroi d'une prime d'installation par le centre public d'action sociale à certaines personnes qui perdent leur qualité de sans abri : *La personne qui ne dispose pas de son logement, qui n'est pas en mesure de l'obtenir par ses propres moyens et qui n'a dès lors pas de lieu de résidence, ou qui réside temporairement dans une maison d'accueil en attendant qu'un logement soit mis à sa disposition..*

cognitive nous conforte dans l'idée qu'une définition partagée permettrait de mieux appréhender le phénomène et les actions à entreprendre.

4.1.2. Variable normative

L'accompagnement social en logement commence par l'attribution d'un logement. Cependant, si les personnes aidées désirent y rester, ces bénéficiaires sont encouragés à se comporter « comme il faut », à gérer le bien mis à leur disposition « de manière responsable », autrement dit à assumer le paiement régulier d'un loyer. Le Président du CPAS cite l'exemple d'une famille expulsée pour la troisième fois et dont le dernier logement était un logement social. Il explique que le CPAS a refusé de payer les loyers impayés, que ça leur aurait permis de rester dans le logement mais que le refus leur a fourni un électrochoc.

Les enfants avaient été placés dans la famille. Mais je pense que c'est peut-être un peu un électrochoc pour eux aussi parce que, considérer qu'on ne paye pas son loyer, non, c'est la première chose si je vais être payé. Donc, il y a parfois de leur faute aussi, hein.

On constate ainsi que les pratiques des acteurs institutionnels ont tendance à se concentrer sur les comportements. Le Président du CPAS donne un autre exemple :

On a parfois des gens, qu'on doit, on a déjà envoyé en abri de nuit que ce soit à [nom d'une ville voisine] ou à [nom d'une autre ville voisine] mais ça ce sont des gens qui sont indésirables dans [notre commune]. Cela veut dire qu'ils sont déjà passés par [nom d'une maison d'accueil]. Ils ne peuvent plus y aller. On est parfois un peu coincé avec ça. Euh ! Là c'est un peu de leur faute. Soit ils n'acceptent pas les règles qui y sont, ou alors ils ont merdé en maison d'accueil.

Le Bourgmestre démontre également cette tendance, en ajoutant la notion d'autonomie :

Maintenant moi je suis pour remettre les gens sur les rails et avoir une ville où il peut vivre en autonomie.

Une notion supplémentaire dans le discours du Président de l'Antenne de la Croix-Rouge, est le sentiment de fierté. D'après lui, ce serait une raison explicative pour laquelle les personnes ne sollicitent pas d'aide :

La véritable personne qui a véritablement besoin de l'aide est très discrète ; elle ne veut pas montrer son besoin ; il faut nous-même aller la chercher cette personne. Je pense qu'ils ont un peu peur de crier au secours. Voilà. Bêtement que ce soit auprès du CPAS que ce soit même près de nous [...] la personne qui est vraiment dans la détresse a très peur, elle a de la fierté.

Les dispositifs mis en place, que ce soit en maison d'accueil ou auprès d'autres structures d'accompagnement donnent souvent l'idée d'un accueil inconditionnel, ou à 'bas seuil'. Il semble cependant difficile qu'elles arrivent à les appliquer totalement. Alors que certains sont convaincus que tout est fait pour ne laisser personne dehors (Cf. Le discours du CPAS : *Je ne sais pas s'il y a beaucoup de [habitants de la ville] qui dorment dans la rue*), d'autres pointent des difficultés de « garder » une personne sans-abri. L'éducateur de rue relève qu'à la maison d'accueil :

Il y a déjà un problème aussi, c'est que à [nom d'une maison d'accueil] ils ne peuvent pas avoir d'alcool, alors que quelqu'un qui a un long chemin en rue, ben, forcément pour survivre et savoir dormir et tout ça, il consomme l'alcool. Donc ... il ne sait pas arrêter du jour au lendemain.

Un responsable d'ASBL explique qu'obtenir une maison d'urgence relève de l'impossible si tous les critères ne sont pas remplis :

Il paraît qu'il y a les maisons SOS du CPAS tout ça, des logements d'urgence ; moi je suis allé à une ou deux réunions par rapport à ça. J'ai bien affirmé ce que moi je pensais par rapport à ça. Ok ça existe, mais ça c'est de la théorie. En pratique, c'est tellement difficile, en pratique les critères sont tellement difficiles pour y aller. J'ai déjà fait l'expérience.

Par ailleurs, le Président du CPAS semble penser qu'être sans-abri est rarement un choix et que le sans-abrisme est principalement lié à un problème d'argent, de revenus ou de gestion financière. Les causes peuvent être *multiplés*. Il pense aussi que parfois les personnes sans-abri n'ont rien fait pour éviter leur situation :

Bon, il y a parfois, bon, on ne va pas dire que c'est de leur faute, mais bon, ils ont parfois cherché après aussi.

Le Président du CPAS explique que certains agissent tardivement avant de s'adresser au CPAS et bien que celui-ci essaie de trouver une solution, elle ne leur convient pas toujours. Selon le lui, la

solution la plus rapide pour y accéder est « *d'aller en maison d'accueil* ». Selon lui, le parcours idéal dépend cependant d'une personne à l'autre et de sa volonté de se faire aider.

Si la plupart des professionnels adhèrent à cette notion de responsabilité dans le sens d'une implication ou responsabilisation des bénéficiaires, ils se disent conscients que tous ne présentent pas la même capacité à s'inscrire dans un projet de vie. Le Bourgmestre affirme, à ce propos :

Parce que c'est un choix de vie, ils ont décidé de vivre comme cela, et c'est à nous de l'accepter. Pour nous, pour nous je dis 'nous', la société peut-être, d'accepter des personnes différentes qui ont choisi un autre choix de vie, on croit que tout le monde va faire le même chemin que nous tous, bien non, il y en a qui comme ça, il y en a que c'est autrement, il y en a qui vivent itinérants, mais il y a quand même des limites je crois humaines, où on ne peut pas laisser aller ces personnes trop loin. C'est notre rôle de les aider.

Toutes les approches normatives que nous avons relevées semblent basées sur des images, voire des stéréotypes. N'est-ce pas révélateur des rapports actuels entre les différents groupes sociaux ? La notion d'autonomie est parfois avancée comme but à atteindre. Derrière cette idée a priori bien intentionnée, peut se cacher des notions de contrôle. La solution au problème sans-abrisme est avant tout centrée sur l'action d'« accompagnement » des individus, de coaching (Voir par exemple les contrats Projet Individualisé d'Intégration Sociale (PIIS)³³. Plutôt que de remettre en question le contexte économique global, on cherche une solution à cette problématique au niveau des personnes. Les problèmes collectifs deviennent des problèmes individuels. L'avantage de cette approche pour l'Etat et les acteurs politiques est qu'il permet sans doute de traiter les problèmes localement sans remettre en question le système.

4.1.3. Variable stratégique

Le sentiment global des stratégies des acteurs institutionnels face au sans-abrisme est double : à la fois on constate une volonté de soutien envers les personnes sans-abri, et à la fois on observe une forme d'hésitation des actions à entreprendre. Pour le CPAS, en effet, la justification de la timidité des actions est de plusieurs ordres. Il y a d'abord l'argument d'utilité :

³³ Le Projet individualisé d'Intégration sociale (PIIS) est un contrat qui énumère les droits et devoirs mutuels d'un jeune et de son CPAS. Une personne sans abri, par exemple, hébergée temporairement et brièvement par un membre de sa famille ou une connaissance, peut prétendre à un revenu d'intégration (RI) à condition qu'un PIIS soit conclu.

Au niveau abri de nuit à [nom de la ville] pour moi mon point de vue c'est qu'on a peut-être encore moyen de faire autre chose. » [...] J'aurais préféré ou en même temps parce que je pense il y a des villes qui en ont besoin. Bon ! à [nom de la ville] on n'est pas [nom d'une grande ville], on n'est pas [nom d'une autre grande ville].

Vient ensuite l'argument financier :

Il y a le budget au niveau du CPAS aussi qui risque de gonfler puisque ces gens peuvent venir par parler français qui ne pouvaient pas venir tout de suite puisque tu dois au moins être trois mois. Mais on peut avoir des gens qui viennent d'ailleurs. Et on sait qu'ils font des rotations et qu'ils viennent et qu'ils font un peu le tour. Ou alors ils sont indésirables là, moi ils vont se ramener, et là on risque de gonfler au niveau de nos revenus d'intégration. Un revenu d'intégration de rue, bah... moi je dis au ministre, et je vais lui dire d'ailleurs quand il va venir bientôt. Pourquoi ne pas donner des subventions ou donner des places en plus en maison d'accueil ?

On peut noter que ce sentiment d'hésitation se retrouve auprès de tous les acteurs qui ont un réel pouvoir décisionnaire (Bourgmestre, Président de CPAS, Echevin) mais nettement moins auprès des autres acteurs de terrain. En effet, l'éducateur de rue trouve l'ouverture d'un abri de nuit nécessaire. Il trouve qu'un abri serait intéressant car il y a de plus en plus de personnes sans-abri, même si elles ne sont pas visibles ou repérables a priori :

Pour moi en tout cas je suis pour [...] Mais à un moment il faudra bien faire quelque chose, parce que à un moment ils vont devenir de plus en plus nombreux et il faudra faire quelque chose, une structure qui les accueille.

L'éducateur de rue explique que l'idéal, stratégiquement, serait un endroit ouvert toute l'année, avec la présence d'une équipe d'accompagnement social, et qu'il faudrait pouvoir autoriser aux personnes sans-abri de garder leur animal car c'est bien souvent le seul lien qu'ils ont gardé. Le parcours idéal commence, selon lui, par un lien à créer, avec par exemple, un éducateur de rue et ensuite une structure d'accueil lui permettant d'attendre que sa situation s'améliore.

L'assistant social de la commune nous confie sa révolte face à des règles rigides. Il estime qu'il est de notre devoir de désobéir face à certaines lois inhumaines décidées par l'autorité supérieure :

Tant pis quoi, quelles sont les barrières, parce que comme je disais tout à l'heure, ce sont des êtres humains quoi, merde, ce n'est pas des chiens, à un moment donné il faut passer outre ce

que certaines personnes ont décidé au-dessus et qui ne sont peut-être pas conscients de ce qu'il y a réellement en pratique et sur le terrain ; donc c'est peut-être justement en dépassant les cadres, en dépassant les règles que cela va peut-être changer les règles ; et bien il faut peut-être dire oui, la loi c'est ne pas la respecter ; c'est très utopique mais voilà.

Par contre le responsable de l'Antenne de la Croix-Rouge n'est pas convaincu de l'utilité d'un abri de nuit car il doute de la présence de personnes sans-abri. Il dit aussi avoir été contacté par la Ville pour la location de ses locaux et qu'il attend une proposition financière. Le responsable d'une autre ASBL est quant à lui convaincu de la nécessité de l'abri de nuit. Etonnement le CPAS prétend que des logements d'urgences sont disponibles mais qu'ils sont peu utilisés. Le Président du CPAS affirme que l'abri de nuit n'est pas une bonne solution, qu'une maison d'accueil permet un meilleur suivi. Il dit qu'il existe bien un dispositif d'urgence sociale qui permet d'obtenir une maison mais qu'il est peu utilisé, car selon lui, peut-être est-ce lié au fait que c'est la police qui déclenche cette urgence et que cet aspect peut en rebuter certains. Le recours aux forces de police dénoterait-il de l'utilisation d'un choix stratégique où il est question de faire respecter l'ordre d'abord, où en sourdine, on estime que les personnes sans-abri sont un problème qui relève de l'ordre public ? Le Président du CPAS trouve plus intelligent d'octroyer plus de subventions aux maisons d'accueil. Il reconnaît que certaines personnes sans-abri se sont fait mettre dehors des maisons d'accueil et que pour ces personnes, dans certains cas, le CPAS ne sait parfois plus quoi entreprendre. Il explique aussi qu'il ne se sait pas comment aider les personnes sans-abri qui ont un animal de compagnie.

Le seul souci, pour moi, c'est quelqu'un qui aurait un animal. Là, c'est plus embêtant parce qu'on sait pas l'accueillir. Il doit aller mettre son chien à la SPA, et puis, ça c'est un petit peu embêtant. Mais bon...

L'unanimité des actions stratégiques n'est donc pas partagée. Le Bourgmestre en effet annonce une volonté de soutien envers les personnes sans-abri, mais cette idée n'est pas la même que celle du Président du CPAS :

Le Bourgmestre : Ceux qui me connaissent savent que je défends ça depuis plusieurs années. Et avec le Bourgmestre³⁴, nous deux on le souhaitait à cent pour cent.

³⁴ Sous-entendu 'précédent'

Le Président du CPAS : *Je prétends qu'on peut donner mieux qu'un abri de nuit. Maintenant, le service public, ma casquette CPAS, il y a le budget, et des années qu'on parle de cet abri de nuit, moi j'ai toujours demandé d'avoir un budget, que je n'ai jamais eu. Dans ma tête il y a déjà un budget qui est là. C'est quelque chose d'énorme, ce n'est pas les trois milles euros par place que le ministre nous donne qu'on va faire grand-chose.*

On a ici l'idée d'un « goût de trop peu », d'insuffisance, que l'on retrouver aussi chez d'autres acteurs. Ainsi le Président de l'Antenne de la Croix-Rouge défend l'idée qu'un abri de nuit limite l'aide à apporter :

Les loger la nuit et les mettre dehors demain matin, je trouve que c'est un peu, ça limite un peu l'aide qu'on peut leur apporter. Et ça voyez ah oui, venez dormir, mais demain vous êtes bien au chaud pendant douze heures, mais le lendemain matin on vous donne un café une tartine et on remet dans la rue, non ce n'est pas comme ça qu'on aide les gens d'après moi.

Même idée chez l'Echevin :

Alors, moi je pense qu'au niveau des abris de nuit il y a quand même – ça peut être une chouette solution – Il y a quand même une chose qui me dérange, c'est que l'abri de nuit n'est ouvert que la nuit, et que donc la journée les personnes on les met à la porte. On les renvoie dans la rue la journée, et on leur dit tu peux revenir ce soir moi ça me pose quand même beaucoup de questions, parce je me dis, on leur permet effectivement de dormir dans un lit, de pouvoir prendre une douche éventuellement de prendre un repas. Et on leur dit le lendemain matin débrouillez-vous et peut-être à ce soir. Il y a quelque chose qui manque.

L'analyse des discours révèle ici une attitude stratégique paradoxale : à la fois on est prêt à aider, mais à la fois on estime que tout est déjà mis en place pour répondre aux problèmes de logement, et que donc l'ouverture d'un abri de nuit n'est pas nécessaire. La stratégie affichée reste sage et prudente : le Bourgmestre, soucieux de faire aboutir son projet d'abri de nuit, tient à nuancer ses propos ses propos, de peur qu'ils ne soient mal interprétés :

On a jusqu'à 2018 pour ouvrir cet abri de nuit. Parce que je pense qu'on a chez nous à [nom de la ville] toutes les autres possibilités, à tous les niveaux mais ça nous n'avons pas. Maintenant, on me reproche de penser qu'ouvrir un abri de nuit est un appel d'air. Je ne crois pas. Mais on pourrait l'avoir en cas de besoin. Je fais attention à ce que je vais dire, parce que ça a été

très mal interprété. Mais si quelqu'un serait dans la rue, on a quelque chose à présenter. On n'est pas obligé d'ouvrir un abri de nuit ; dire voilà c'est ouvert, euh, non. Il faut qu'il y ait des personnes demandeuses de ce besoin pour, mais on exige quand même de nous qu'on mette en place un abri de nuit, qu'on mette en place pour les communes de plus de cinquante mille habitants, et j'espère qu'il sera rapidement mis en place. On y travaille. On a déjà des endroits.

4.1.4. Variable territoriale

Les opinions, attitudes et stéréotypes présents dans les discours des acteurs institutionnels démontrent, à travers la notion de territoire, les difficultés des collectivités locales à agir collectivement pour lutter contre le sans-abrisme. On retrouve, au sujet de la possibilité de création d'un abri de nuit, plusieurs types de réponse.

La première est une réponse que nous qualifierons de 'positive'. Ici les acteurs accueillent l'idée d'abri de nuit avec plaisir et sont convaincus totalement de son utilité. Ils considèrent que l'abri de nuit ne créera pas d'appel d'air, et que même si c'est le cas, l'important c'est de proposer une solution d'hébergement. Peu importe qui sollicite de l'aide ni d'où il est originaire. C'est la position de l'éducateur de rue, d'un responsable d'ASBL, et de l'assistant social au service de la commune. L'éducateur de rue explique que des Belges vont en France, et que l'inverse – si cela devait arriver – serait normal car nous sommes en Europe :

Enfin, moi j'ai déjà été à [ville voisine hors frontière belge]. Et il y a des belges qui sont là. Et pourquoi cela dérangerait s'il y avait quelques Français qui sont là ? Déjà, c'est L'Europe, donc je ne comprends pas ça, mais en même temps, la personne qui est à la rue, c'est la rue, donc peu importe moi personnellement je ne crois pas que cela attirerait des personnes d'autres villes de venir ici.

Il explique connaître des personnes qui ont dormi à la rue, mais puisqu'elles n'avaient pas trouvé de solution sur le territoire, sont parties dans une ville voisine :

J'ai été confronté il y a une semaine de ça à un couple. L'homme c'est un jeune que j'ai connu il y a quelques années que j'ai un peu perdu de vue, ici il est revenu avec sa copine. Ils dorment dehors, ils m'ont dit où ils dormaient. Comme ils ne trouvaient pas de démarches sur [nom de la ville], ils partaient sur [la ville voisine], parce qu'ils trouvaient pas.

L'assistant social au service de la commune considère qu'il faut aider tout le monde, sans distinction. Concernant l'appel d'air, elle estime que cette notion n'est pas justifiée :

Mon Dieu, qu'est-ce que j'ai horreur d'entendre ce truc ; j'ai horreur de dire ça, parce que moi, je pars du principe que peu importe d'où ils viennent ce sont des êtres humains, et si ça peut les aider il faut arrêter ; pour moi il n'y a pas de frontières, il n'y a pas de nationalité, il n'y a pas de religion, on s'en fout ; un être humain qui en a besoin, il rentre, il n'y a pas de discussion.

Une deuxième réponse est, elle aussi, dans la mesure, et est connotée « plutôt positive ». Ici, l'abri de nuit est plutôt bien considéré, avec quelques réserves toutefois. L'appel d'air est considéré comme probable. C'est l'opinion de la responsable d'une ASBL et du directeur de la société de logement. Le responsable d'une ASBL, concernant l'appel d'air, s'appuie sur les paroles des éducateurs de rue. Elle dit ne pas bien connaître le sujet mais que les habitants de la commune vont probablement aussi ailleurs :

C'est ce qui se dit. Moi je n'ai pas ce contact là mais les éducateurs de rue disaient : bien les Français vont se ramener ici parce qu'il n'y a pas de place sur [nom d'une ville voisine]. Là je ne connais pas plus que ça, comment ils peuvent gérer cela, je n'en sais rien mais je suppose que nos [habitants de la ville,], s'ils sont dehors, ils vont peut-être aussi ailleurs.

Quant à lui, le directeur de la société de logement pense que l'abri de nuit pourrait attirer d'autres personnes sur le territoire:

Je dirais que c'est bien possible quand même hein, parce que... Maintenant je ne sais pas, parce qu'au niveau des chiffres dans les autres communes wallonnes, si finalement cet abri de nuit a permis de canaliser ou est-ce que finalement comme dans certaines grandes communes, même belges ou françaises, il y a encore des gens qui restent dans la rue, et donc du coup, ben ça va quand même un peu se savoir, et qui va ramener des gens donc c'est un peu difficile à ... Voilà, je ne saurais pas...

Au sujet de la pertinence d'un abri de nuit, le directeur de la société de logement est plutôt positif et est surpris que la ville soit la seule à ne pas en posséder:

Moi, de premier abord, je dirais que oui. Ça m'a, entre guillemets étonné, interpellé, que finalement [nom de la ville], dans les grandes villes wallonnes, c'était un peu la seule qui n'en n'avait pas.

Il explique toutefois qu'il n'y aurait pas de personnes, d'après ce qu'il entend, qui dorment en rue, et espère en outre qu'un accompagnement social en lien avec l'abri sera prévu :

De ce qu'on entend c'est que ça créerait une certaine demande, qu'il n'y a pas forcément à l'heure actuelle, parce que, au vu de l'offre que [nom de la ville] possède, finalement, il n'y a personne qui dormirait dans la rue. Maintenant, pourquoi pas, je suppose qu'un abri de nuit, ce n'est pas juste le fait de dormir. Il y a aussi derrière tout un accompagnement. Et moi je pense que ça pourrait être une solution.

Une troisième réponse est une réponse « plutôt négative ». Ici, l'avis n'est pas tranché. L'utilité de l'abri de nuit est relative mais et il n'est pas certain que la présence de personnes sans-abri sur le territoire est réelle. On note une hésitation sur la pertinence de la création de l'abri de nuit et une crainte que cette solution ne soit pas suffisante. L'appel d'air est indéniable. C'est la position de l'Echevin, et dans une moindre mesure mais aussi celle du Président de l'Antenne de la Croix-Rouge. L'Echevin, concernant l'appel d'air, explique que c'est inévitable:

Oui moi j'en suis convaincue. Ce n'est peut-être pas l'avis de tout le monde mais en tout cas moi je pense que oui.

Il constate que la ville n'a pas le choix et que la commune était la seule à ne pas disposer d'un abri de nuit :

On est la seule ville encore en Wallonie à ne pas l'avoir, donc voilà.

Le Président de l'Antenne de la Croix-Rouge dit être à l'écoute, qu'il n'a toutefois pas connaissance de l'existence de personnes sans-abri sur sa commune et que si c'était le cas ce serait un choix personnel. Selon lui, c'est la demande qui pourra justifier la création de l'abri de nuit. Aussi, il trouve que l'abri n'offre pas un service d'aide complet :

Je suis à l'écoute de toutes les personnes qui veulent me signaler quelqu'un, mais à [nom de la ville] je ne sais pas, je ne pense pas que quelqu'un dort dehors la nuit. S'il le fait, c'est vraiment qu'il veut dormir. À mon avis. Il y a plein, comme je le dis à chaque fois, beaucoup d'associations où il peut s'adresser, il peut sonner à des portes, on est là pour les accueillir, les loger, est-ce qu'une structure..., oui peut-être, je ne sais pas, il faut voir vraiment la demande de [nom de la ville] c'est là le final, la demande de [nom de la ville] s'il y a des sans-abris à [nom de la ville,] bien sûr il faut faire quelque chose pour eux, mais pas les loger la nuit quoi. Les loger la

nuit et les mettre dehors demain matin, je trouve que ça limite un peu l'aide qu'on peut leur apporter.

Concernant l'appel d'air, il dit n'avoir aucune idée sur ce point.

Une autre réponse peut être qualifiée de 'négative'. Ici, l'ouverture d'un abri de nuit n'est pas considérée comme un projet intéressant. Il provoquera un appel d'air, c'est sûr et certain. L'aspect financier est aussi mis en avant. C'est le cas du Président du CPAS. Il est convaincu qu'un abri de nuit attirera des personnes venant de France :

Quand tu vois des gens qui font la manche au sortir des églises, des grands magasins, bien souvent c'est des Français. Moi, j'ai le gaillard ... Ca je l'ai toujours en tête, au ... C'était au Delhaize au [nom d'un quartier], là, avec son chien. Ben, le gaillard, il travaillait en France, hein. Nous, on a eu des appels « Ouais, vous faites rien ici... » Si ! On a une fois été... Ben, après enquête Il faisait son beurre là, hein ! Il se nourrissait lui-même, il nourrissait son chien... Qu'est-ce que c'est bien ! Po, po, po, po, po ... Ai déjà fait l'expérience à Aldi... là, quelqu'un qui fait la manche... Tu sors et tu lui donnes des marchandises. C'est pas ça qu'il veut, hein ... C'est de l'argent qu'il veut. Donc, il y a des Français qui vont venir, ça c'est certain.

Il craint que l'abri de nuit ne soit pas une offre suffisante et s'interroge sur l'activité des personnes sans-abri en journée :

Mais la journée ils font quoi ? Moi, c'est ça qui me chipote, c'est pas... Bon, en hiver, je veux bien, ils peuvent venir au chaud ici³⁵. Je vois aussi que l'Antenne de la Croix-Rouge distribue de la soupe aussi maintenant, bon, mais, il y a autre chose à faire que ça quand même. Et l'appel d'air aussi, avec la frontière, hein ! La frontière, euh ... Je suis méchant en disant que...

On notera aussi que le Président du CPAS avance une logique saisonnière, annulant ainsi une vision plus élargie de l'aide à procurer.

Curieusement, le discours du Bourgmestre ne rentre pas dans les types de réponse précédentes. On aurait pu s'attendre à ce qu'il soit totalement positif sur l'abri de nuit car la mise en place d'un abri de nuit peut proposer une offre d'aide supplémentaire.

³⁵ Sous-entendu 'au resto du cœur'

On peut déceler un paradoxe dans ses propos. Alors qu'il est – au niveau communal – l'initiateur de l'abri de nuit, on remarque un double discours où à la fois il explique la nécessité de l'abri de nuit sur son territoire, et à la fois il affirme que dans sa commune personne ne dort à la rue :

Au niveau logement, on a différentes possibilités [nom de maisons d'accueils locales] on a aussi des logements d'urgence via le CPAS, on a aussi des logements d'urgences, mais ça c'est plus long, mais je pense que personne ne dort dehors dans la rue, je pense. »

Concernant l'appel d'air, il pense que cela n'arrivera pas :

Maintenant, on me reproche de penser qu'ouvrir un abri de nuit est un appel d'air. Je ne crois pas.

Notons enfin que les discours stéréotypés sont aussi présents dans la bouche de l'Echevin. Ainsi il affirme que dormir à la rue est, pour certains, un choix, mais qu'on doit respecter cela mais qu'alors le respect devrait se faire dans les deux sens, ce qui ne semblerait pas être le cas. On voit ici le discours s'appuyant sur la crainte concernant le cadre de vie :

À la fois je crois que les personnes qui n'ont pas voulu se retrouver dans la rue et qui s'y retrouvent quand même je pense que si ils tendent la main c'est un peu plus facile de les aider [...] ce qui est peut-être un peu plus compliqué c'est pour les personnes qui ont fait ce choix de vivre comme ça et moi je veux bien respecter leur choix mais à la fois il faut aussi qu'ils respectent la population ça n'a rien d'agréable d'habiter devant un petit parc avec un banc et d'avoir toutes les nuits quelqu'un qui dort sur ce banc parce qu'il en a fait le choix. Donc là je trouve que c'est assez compliqué on nous demande beaucoup de tolérance. Mais je ne suis pas sûr qu'eux soient hyper tolérants.

L'Echevin avance encore qu'ouvrir un abri de nuit serait un message d'invitation pour toutes les personnes sans-abri. Selon lui, la ville ne pourrait accueillir toute la misère du monde. On pense à la formule « chacun ses pauvres », révélateur de la difficulté d'action collective :

Moi ce que je crains, c'est qu'ouvrir un abri de nuit c'est aussi dire à des gens qui sont en difficulté : "Venez à [nom de la ville] on a de la place pour vous." On a déjà notre lot. Est-ce qu'il faut accueillir tout le monde ? Ça c'est une vraie question politique je trouve, et qui est très difficile. Parce que à la fois je pense qu'on doit être ouvert à l'hébergement des gens, et à la fois on ne peut pas accueillir tout le monde. C'est toujours très piégeant et très compliqué quand on discute de ça.

L'argument économique est aussi présent dans le discours de l'Echevin où la personne sans-abri endosse le stéréotype du profiteur :

Maintenant, il y a quand même des réticences aussi, une peur ou une crainte que ces gens allaient tout nous prendre nos emplois l'argent du CPAS. Bon, il y a eu beaucoup de craintes par rapport à ça, et que quand on a beaucoup, c'est facile de donner quand on a peu, ce n'est pas facile. Et la conjoncture actuelle fait qu'on est quand même dans plus dans le peu que dans le beaucoup. Et donc ça reste quand même quelque chose d'assez difficile qui peut faire peur.

4.1.5. Variable organisationnelle

La variable organisationnelle analysée dans les discours est la résultante des variables antérieures. Elle nous informe sur la difficulté pour les acteurs constitutionnels de prendre en compte les diverses interprétations du sans-abrisme ainsi de coordonner les actions entamées. On constate en effet aisément, dans les discours analysés, que la distribution des rôles publics et privés reste un problème majeure difficile à solutionner.

Par exemple, à la question « Quels sont les acteurs principaux supposés d'emparer du problème du sans-abrisme ? », les réponses divergent. Le directeur de la société de logement par exemple, explique que le CPAS joue un rôle central :

Je dirais que l'acteur principal pour moi c'est le CPAS, parce que le CPAS a ça dans ses missions premières.

Il ajoute que la commune et les pouvoirs wallons sont aussi responsables :

C'est aussi dans les missions de la commune de pouvoir offrir un logement décent à toutes ces personnes. Les listes s'allongent d'année en année. Donc là je dirais qu'on voit bien depuis la crise et cætera, que l'offre ne suffit pas à la demande qui est sans cesse croissante. C'est cinq à dix pour cents de candidature en plus chez nous chaque année. Donc voilà, il faut encore travailler de ce côté-là, mais encore une fois il y a un coût derrière ; on ne sait pas construire si on n'a pas les financements et cætera donc... Il y a aussi un problème qui doit être pris à bras le corps par notamment la Région Wallonne.

L'assistant social de la ville estime par contre que ce n'est pas à l'associatif ni aux acteurs de terrain à s'emparer de la question, mais que c'est le rôle du politique que de travailler le problème. Il regrette de pas être entendu également :

Il faut dire ce qui est, ce n'est pas parce qu'on est en démocratie qu'on est forcément entendu, qu'ils nous écoutent réellement, et que ce n'est pas aux travailleurs sociaux, aux éducateurs de rue, aux associations à essayer de s'en sortir comme ils peuvent avec ce qu'ils ont et essayer de crier et de se faire entendre, mais je pense qu'à la base, c'est pas c'est pas aux gens de terrain d'agir, c'est une décision, c'est une décision au-dessus nous on se débrouille comme on peut, avec ce qu'on nous donne, c'est à eux de décider pour nous donner, pour faciliter à aider ces gens parce que justement ils n'auraient plus de problème de sans logement.

Le Président du CPAS, lui aussi, pointe la responsabilité et la volonté politiques, en expliquant que c'est au niveau du gouvernement que les enjeux se jouent, que la situation ne s'améliore pas avec le gouvernement en place actuellement et que c'est le financement qui permet d'agir correctement. Il ajoute aussi qu'il est trop difficile de confier la gestion de l'abri de nuit à l'associatif :

Je pense qu'il y a les autorités communales déjà, qui peuvent se sentir responsables ça c'est certain. Maintenant, il y a toujours quelqu'un qui est sensible à ça. Hélas, c'est du volontariat, c'est pas... c'est encore toujours l'éternel problème du pognon derrière ; c'est que si t'as pas, allez, si t'as le pognon derrière, tu peux faire de très belles choses, mais encore une fois, c'est des choix du gouvernement ; c'est pas avec ce gouvernement-ci qu'on va faire beaucoup. Pour moi les autorités communales ont une grande responsabilité, ça c'est certain. [...] La maison d'accueil pour moi est un petit peu mieux qu'un abri de nuit. Maintenant, l'abri de nuit, il y a des associations qui..., mais bon tu ne vas pas travailler avec des bénévoles. Allez ! C'est beaucoup trop lourd ça ! Imagine ici [...] Collaboration... Tu vas trouver des gens qui vont aller dormir la nuit avec ? Je ne suis pas sûr et cela ne va pas être évident.

Le Président de l'Antenne de la Croix-Rouge pointe de plus l'aspect budgétaire :

Le CPAS. Il fait son maximum dans la limite de ses moyens ; c'est toujours l'argent le nerf de la guerre.

C'est aussi l'opinion du directeur de la société de logement :

Le CPAS ? Je crois, je pense qu'ils font le maximum pour aider.

Les difficultés organisationnelles rencontrées sont aussi pointées par le Président du CPAS. Il fait remarquer sa difficulté de mettre en place les actions pour les personnes sans-abri sortant de la maison d'accueil :

T'as des gens ... c'est pas toujours des enfants de chœur ... des gens qui sont déjà passés par des maisons d'accueil et ci et là, ben les maisons d'accueil n'en veulent plus ; il y arrive un moment donné, on ne sait plus quoi faire non plus.

Pour la plupart des acteurs (sauf pour le Président du CPAS), combattre le sans-abrisme relève clairement de la responsabilité politique tout en y incluant les acteurs associatifs. L'Echevin à ce sujet explique les nécessité d'une distribution des tâches entre le public et le privé :

Le politique sur le plan communautaire, parce que je pense qu'il y a vraiment des moyens et des structures à mettre en place pour pouvoir solutionner ce problème je pense que le politique au niveau local a aussi besoin de puiser dans ces décrets, ces circulaires, pour aller chercher ce qui est nécessaire dans leur commune, donc ça oui. Mais je pense que l'associatif a aussi beaucoup à jouer. Il me semble que l'associatif, la bonne volonté, sait mettre beaucoup de choses en place. Et ça je pense que de tous les temps, c'est quand même souvent comme ça que ça a le mieux fonctionné.

Le discours du Bourgmestre à ce propos est assez similaire. Il rappelle la grande diversité des aides présentes.

Certainement la commune. On est directement responsables des personnes qui sont sur notre territoire, avec tous nos acteurs sociaux qui sont autour de nous. La liste est longue, certainement le CPAS, certainement nos maisons d'accueil. Nos [nom de diverses associations d'aide alimentaire], toute la liste, je l'ai dite tantôt. Tout ce qui est dans le plan de cohésion sociale, tous ces acteurs. Mais c'est aussi d'autres professions. Moi je pense à l'hôpital par exemple, les urgences, parfois les pompiers qui rencontrent parfois ces personnes qu'ils doivent aller les rencontrer sur la voirie, ça peut être un agent de quartier, donc ça c'est assez large les gardiens de la paix, donc c'est là.

Ailleurs, il explique également que l'ouverture d'un abri de nuit a déjà été envisagée depuis longtemps avec son prédécesseur. Il explique aussi que cela prend du temps, qu'il y travaille. Plusieurs implantations sont envisagées. Il avance que c'est aussi une injonction ministérielle. On

décèle ici aussi le paradoxe d'à la fois travailler dans l'urgence pour l'accueil de nuit et le désir d'un accompagnement long terme :

Il faut qu'il y ait des personnes demandeuses de ce besoin, mais on exige quand même de nous qu'on mette en place un abri de nuit, qu'on mette en place, pour les communes de plus de cinquante milles habitants, et j'espère qu'il sera rapidement mis en place. On y travaille. On a déjà des endroits.

L'aspect financier, dans l'organisation n'est pas en reste...Financièrement, organiser un abri de nuit pose question. Le Président du CPAS détaille la problématique financière et explique qu'un abri de nuit coûtera très cher, qu'il faudra du personnel d'encadrement pour ce public difficile, que cela coûtera, pour quatre personnes minimum environ cent milles euros par an, qu'il faut ajouter les frais de fonctionnement, d'entretien :

Cela coûterait moins cher de les envoyer à l'hôtel que de proposer les quatre lits prévus.

Sur le terrain, d'autres acteurs expliquent leur difficulté à agir. L'éducateur de rue s'organise comme il peut :

Je me retrouve souvent avec des gens qui ont déjà été virés de la maison d'accueil. Donc il n'y a plus rien. Il faut aller dans d'autres villes et trouver une solution.

Selon l'éducateur de rue, de nombreux acteurs s'emparent malgré tout du problème : non seulement la Ville et le CPAS mais aussi d'autres intervenants sociaux, y compris la police. Il explique l'importance de rassembler les acteurs impliqués :

Il y a plusieurs personnes qui doivent être... Mais bien sûr il y a ...Allez, comme la ville, il y a le service social, le CPAS mais il y a aussi une structure qui travaille en partenariat plus au moins avec la ville. Tous les services sociaux. Quoi que tout le monde doit aller quelque part. Comme la police aussi. Les policiers sont confrontés aussi avec des gens qui dorment dans des banques, dans les halls de banques et tout ça. J'ai déjà vu des policiers qui sortaient un sans-abri, ils le font gentiment, il faut bien mettre cette personne quelque part. On ne va pas le mettre au cachot parce qu'il dort ... voilà. Pour moi il y a plusieurs acteurs, après il faut voir ... Pour moi c'est important de mettre plusieurs acteurs autour.

Sur ce dernier point, l'éducteur de rue se rapproche du discours du Président de l'Antenne de la Croix-Rouge :

Tout le monde doit s'en occuper. Je ne veux pas dire comme beaucoup, nous on en a rien à foutre de cela. C'est l'hôtel de ville, c'est la commune, c'est l'administration. On est tous. Je pense que tous les gens doivent s'impliquer dans une aide, quelle qu'elle soit. Rien qu'un coup de téléphone dans une association, j'ai vu un monsieur qui a l'air en détresse voilà. Et puis c'est tout.

Au niveau des attitudes, l'Echevin insiste toutefois pour ne pas « faire de l'assistanat » :

Donc je pense au contraire que le travailleur social est quand même là pour tout mettre en œuvre pour aider la personne, mais il n'est pas là pour faire des choses à la place de la personne. Et ça je pense qu'on doit le garder à l'esprit, sinon ou bien on devient un tyran parce qu'on peut tout diriger, ou bien on devient dépressif parce qu'on trouve que ça n'avance jamais ; donc voilà il faut trouver un peu le juste milieu entre tout ça.

Ces propos se retrouvent aussi chez le responsable d'une ASBL :

Il y avait quand même des assistants sociaux qui étaient au courant de sa situation, maintenant ils peuvent pas être à côté de lui non plus, et le soir lui tenir la main pour le mettre dans son lit ; il y en a qu'ils font le choix de ne pas vouloir aller en institution. Elle parle aussi de ne pas faire de l'assistanat.

Notons au passage que le Président de l'Antenne de la Croix-Rouge explique que c'est d'abord aux personnes sans-abri à faire une demande de soutien :

Il faut les mettre au courant et pour les mettre au courant ils doivent peut-être aussi faire le premier pas vers les associations voilà on essaie d'aller les chercher beaucoup ne veulent pas hein ça quand on voit les maraudes dans certaines grandes villes ils ne veulent pas monter dans les camionnettes ils ne veulent pas être aidé, alors on ne peut pas les forcer non plus malheureusement voilà.

Enfin, on constatera que l'Echevin pense qu'il est parfois plus simple de trouver une solution lorsque l'on a « touché le fond » :

On dit que quand les gens se noient c'est parfois mieux qu'ils touchent le fond et qu'ils donnent un bon coup de pied pour remonter à la surface que de continuer à se débattre. Enfin voilà

c'est encore une image que moi j'ai souvent en tête quand je travaille avec l'être humain. Parce que je me dis que peut-être parfois au lieu d'essayer absolument de les tirer de l'eau il faut peut-être encore les laisser pour qu'il puissent remonter mieux.

Plus loin, l'Echevin explique par contre que sa ville est très accueillante :

Vraiment une terre d'accueil. [...] Ça a sans doute une donnée historique on est quand même en région frontrière.

Il propose cependant, concernant l'abri de nuit, de négocier : *pour avoir une capacité plus grande dans nos maisons d'accueil existantes, pour pouvoir faire un hébergement entre guillemets complet, de jour comme de nuit ; dans les centres d'hébergement non seulement il y a un hébergement, il y a aussi tout l'accompagnement social, la compréhension du pourquoi la personne en est arrivée là, toute la reconstruction pour éviter qu'à la sortie de cette maison d'accueil, elle retombe dans les mêmes difficultés.*

Tous les acteurs, on le voit, n'ont pas les mêmes réponses quant aux solutions à apporter.

Le responsable de l'association regrette le décalage entre le discours affirmant la possibilité d'accéder à un logement d'urgence et la réalité :

Y a les maisons SOS du CPAS tout ça des logements d'urgence, moi je suis allé à une ou deux réunions par rapport à ça, voilà. J'ai bien affirmé ce que moi je pensais par rapport à ça. Ok ça existe mais ça c'est de la théorie.

Face au sans-abrisme, la meilleure mesure est selon elle, l'accès à un emploi rémunérateur :

La meilleure solution? Trouver un emploi avoir un revenu, au moins avoir un revenu.

Le directeur de la société de logement, seul dans cette proposition, se demande si les missions de la société de logement ne devraient pas évoluer et proposer ainsi des places d'urgence :

Au vu de la législation en vigueur, ce n'est pas dans les missions d'une société de logement de donner des logements d'urgence. Maintenant est-ce que finalement ce n'est pas quelque chose qui devrait évoluer ? Bon il y a quand une partie d'urgence sociale et cohésion sociale, que tu connais aussi, mais ce n'est pas uniquement le fait d'être sans-abri, qui donne la priorité. Ça doit se cumuler à d'autres priorités, malheureusement.

4.1.6. Conclusion de l'analyse des acteurs institutionnels

La représentation sociale que nous avons cherché à analyser à travers les discours des acteurs institutionnels, par l'outil de repérage des variables proposé par Julien Damon, nous montre bien qu'elle est déterminée à la fois par la personne elle-même mais aussi par le système social et idéologique dans lequel elle se développe. Les cinq variables identifiées se chevauchent, se recoupent, s'influencent entre elles. Notons qu'il n'est donc pas toujours aisé d'isoler une variable dans les discours analysés. Certains discours peuvent parfois se retrouver dans différentes dénominations de variable étant donné le regard ou l'intensité que l'on peut leur porter. Toutefois, l'analyse des représentations nous amène à valider la théorie de Damon dans notre recherche empirique. Les variables identifiées sont toutes présentes dans le discours des acteurs institutionnels et interrogent l'action publique sur la problématique du sans-abrisme que nous étudions.

Ainsi, un point commun à tous les acteurs est certainement la difficulté de nommer correctement les personnes sans-abri qui sont sur leur territoire (variable cognitive). Chacun y va de sa propre définition. Elle est parfois réduite à quelques mots (*Une personne qui n'a pas de logement, qui ne sait pas où dormir*), elle est souvent imprécise (*Quelqu'un qui n'a pas de chez lui même s'il est sous un toit avec un frigo et un lit*), voire incorrecte (*Dès qu'il dort dans un garage, ce n'est plus un sans-abri*). La conséquence logique est une difficulté de les dénombrer. Les chiffres sont approximatifs et vont de quelques-uns à plusieurs dizaines. Certains remettent même en cause jusqu'à leur existence sur le territoire. (*Personnellement, on ne m'a jamais rapporté le cas de quelqu'un qui dormait dehors dans notre ville, jamais*). Cette différence s'explique par une absence de définition commune et partagée. Gageons qu'elle permettrait cependant au moins de savoir de qui on parle, de mieux dénombrer les personnes sans-abri sur le territoire de la commune et d'ainsi mieux cibler les actions à entreprendre. C'est ce que nous rappelle Stéphanie Devlésaver, chargée de projets à l'ASBL CBCS³⁶ :

Cette approche est indispensable à la consolidation des connaissances et de l'évolution de cette population fragile, pour les professionnels comme pour les pouvoirs publics. [...] Au-delà

³⁶ Centre Bruxellois de Coordination Sociopolitique (plate-forme de contact entre les principales organisations privées francophones de l'action sociale et de la santé ambulatoire en Région de Bruxelles-Capitale)

des chiffres et autre pourcentage, ce travail permet de rendre visible une série d'éléments invisibles, peu connus ou méconnus autour de cette population. ³⁷

La dualité de la pauvreté (variable normative) est également présente auprès des acteurs. La plupart sont d'accord pour soutenir les personnes sans-abri mais avancent des arguments de relevabilité pour accorder ou non leur aide. Certains avancent qu'il est légitime d'intervenir alors que d'autres cas ils estiment qu'on ne peut rien faire, et qu'ils doivent aussi démontrer de leur bonne volonté.

On retiendra aussi les hésitations entre sévérité et clémence (variable stratégique) (Cf. le discours du Président du CPAS :

Les enfants avaient été placés dans la famille. Mais, je pense que c'est peut-être un peu un électro-choc pour eux aussi, parce que, considérer qu'on ne paye pas son loyer, non, c'est la première chose si je vais être payé. Donc, il y a parfois de leur faute aussi hein.

Ce discours rentre en opposition avec le discours plus permissif de l'assistant social :

Moi, je pense que les gens ont tendance à mettre trop de cadre pour prendre en charge les personnes.

Les représentations sont ambiguës. Elles peuvent dépendre de degré de promiscuité par exemple. Cf. le discours de l'Echevin :

Ça n'a rien d'agréable d'habiter devant un petit parc avec un banc, et d'avoir toutes les nuits quelqu'un qui dort sur ce banc parce qu'il en a fait le choix.

Tous affirment que la plupart des gens sont plutôt bienveillants, ce qui ne correspond toutefois pas avec l'analyse de Damon qui affirme que la plupart des habitants ont des sentiments ambivalents sur le sans-abrisme. Il est à noter que nous n'avons pas interrogé les habitants et que nous ne pouvons donc nous prononcer sur cet aspect.

Les conflits territoriaux sont fortement présents dans les discours (variable territoriale). Certains affirment que l'ouverture d'un abri de nuit provoquera un appel d'air, d'autres sont certains du contraire ou ne se prononcent pas. On ne sent pas d'action collective face au sans-abrisme. Nous n'avons pas non plus constaté une collaboration entre les villes.

³⁷ DEVESLAVER, S., 2015, *Combien de sans-abri à Bruxelles... Qui cela intéresse ?*, Repéré à <http://www.cbcs.be/Combien-de-sans-abri-a-Bruxelles>

La variable organisationnelle se retrouve dans les discours sur le partage des rôles en ce qui relève du privé, de l'initiative individuelle et en ce qui revient au secteur public ou de l'intervention collective. Ces rôles ne sont pas clairement instaurés. On comprend dès lors aisément la difficulté de coordonner les actions. C'est pourtant là un des enjeux majeurs de l'action publique. On notera aussi que les politiques sociales en place semblent se focaliser sur la mise en place d'un réseau de services cherchant à répondre aux diversités des catégories de personnes sans-abri mais qu'elles en oublient toutefois ce qui les caractérise tous : l'absence de logement.

Les différentes variables repérées montrent cette difficulté permanente de l'action publique envers les personnes sans-abri. On pourrait logiquement s'attendre à ce que le CPAS s'empare de cette problématique, mais les discours ne semblent pas indiquer de fortes collaborations et encore moins de coordination. Faut-il chercher les raisons principales aussi du côté financier ? Ou bien simplement d'un manque de volonté politique face à un phénomène de plus en plus complexe et dont on ne voit que la partie émergée de l'iceberg ? Les autorités communales ont-elles conscience de la nécessité d'inclure le problème du sans-abrisme dans une politique plus globale du mal logement ? Ainsi que nous le rappelle Martin Wagener :

En focalisant l'attention publique et politique sur une partie plutôt minoritaire des personnes mal-logées, l'Etat persiste à ignorer les phénomènes de sans-abrisme et de mal-logement dans leur globalité, et met en place des politiques publiques insuffisantes pour affronter la crise du logement et endiguer la pauvreté.³⁸

Les pistes de solutions faites par les différents acteurs restent faibles. Nulle part il n'est fait mention de solutions innovantes (Housing First, par exemple). Nous constatons que le CPAS, le Bourgmestre, l'Echevin renvoient systématiquement la prise en charge des personnes sans-abri vers une maison d'accueil. Sans nier le travail de cette ASBL privée ni d'autres qui mettent toute leur énergie à trouver des solutions, n'est-ce pas une solution de facilité pour les pouvoirs publics, ou un abandon des responsabilités déguisé en collaboration ? N'y-a-t- pas un désengagement de la part des pouvoirs publics, qui confient au privé une grande partie de la problématique ?

³⁸ WAGENER, M., *Le sans-abrisme à Bruxelles : une (in)visibilité toute relative...*, in *Revue B.I.S. - Bruxelles Informations Sociales*, n°172, 2014.

L'analyse des discours des personnes sans-abri nous permettra-t-il d'être optimistes ? C'est ce que nous tâcherons d'analyser à travers le discours des personnes sans-abri.

4.2. Analyse du discours des personnes sans-abri (CASTEL)

Pour rappel, nous avons, à partir du discours des personnes sans-abri, cherché à vérifier, sur base des théories de Castel au sujet de la désaffiliation, si les acteurs institutionnels ont proposé des actions efficaces de renforcement des liens sociaux et d'activités (formation, travail valorisant) afin de permettre aux personnes sans-abri de se réintégrer dans la société. Nous nous concentrerons sur ces deux axes principaux : l'axe travail du et l'axe du lien social et tâcherons de repérer les similitudes et différences dans les points-de-vue exprimés.

Sur base de la fiche Ageven, nous avons repéré – à partir du discours de huit personnes qui toutes ont vécu une situation d'exclusion liée au logement, ou qui la vivent encore, (six hommes et deux femmes), résidant tous au moment de l'entretien dans la ville étudiée, ce que pouvait nous apprendre leur parcours de vie au niveau de l'axe travail (ou non travail), et de l'insertion relationnelle forte (ou isolement social), et d'ainsi vérifier quel(s) acteur(s) a joué ou n'a pas joué un rôle d'insertion. Tous émargent actuellement du CPAS.

- Interview de Mathieu, 58 ans : (Durée de l'entretien : 32'36) – 7 pages
- Interview de Marie, 33 ans : (Durée de l'entretien : 24'09) – 6 pages
- Interview de Luc, 50 ans : (Durée de l'entretien : 37'28) – 5 pages
- Interview de Pierre, 21 ans : (Durée de l'entretien : 39'21) – 10 pages
- Interview de André, 62 ans : (Durée de l'entretien : 42'31) – 7 pages
- Interview de Madeleine, 39 ans : (Durée de l'entretien : 36'46) – 7 pages
- Interview de Marc, 44 ans : (Durée de l'entretien : 58'10) – 12 pages
- Interview de Jean, 56 ans : (Durée de l'entretien : 64'57) – 14 pages

Nous proposons, préalablement à l'analyse, une présentation synthétique des huit personnes que nous avons interrogées :

1) Mathieu : 58 ans. Veuf. Retraité. Sans-abri pendant deux ans.

Pour lui, le travail est important. Il a toujours aimé travailler, mais suite à un accident grave de moto, il a dû stopper son métier de routier international qu'il a exercé pendant 20 ans. Il avait commencé à travailler à quatorze ans dans une filature, puis a travaillé comme grutier, ouvrier en terrassement. Il ne peut plus travailler et dépend de la mutuelle. Il dit aimer être

seul et ne pas avoir besoin de grandes relations. Il a perdu son épouse quatre ans après son accident de moto et dit que c'est à partir de là que les problèmes ont commencé. Il dit ne pas avoir eu de bonnes relations avec son père, et qu'il s'occupait beaucoup de sa mère, tombée malade lorsqu'il avait trente ans. A vingt-et-un ans, il a eu une fille d'un premier mariage. Depuis deux ans, il a renoué contact avec elle mais il ne veut pas s'imposer dans les réunions familiales. Il s'est remarié à trente-deux ans. De cette union est né un fils par qui il estime avoir été volé. Il ne le voit plus. Au décès de sa deuxième épouse, il découvre des dettes qu'elle avait contractées et qu'il ignorait. Les huissiers se saisissent de sa maison. Il dit que le décès de son épouse lui a été fatal. Sur un coup de tête, il quitte le domicile et se réfugie dans sa voiture pendant deux ans. Seul son médecin et quelques amis l'incitent à se reprendre en main. C'est suite au non versement de son allocation d'handicapé qu'il se rend à la commune. Sa carte d'identité est saisie. Il est orienté vers le CPAS, qui le prend en charge. Il a, depuis, retrouvé un domicile (insalubre) mais reste cloîtré chez lui. Il sort parfois pour se rendre à l'hôpital ou pour faire des courses.

- 2) Emma : 33 ans, mère divorcée. Sans-emploi. Statut de sans-abri pendant trois mois. Après une scolarité en Algérie, elle arrive en Belgique pour entamer des études de graduat en informatique. Bonne élève, elle se voit contraindre d'arrêter l'école car son frère la met dehors du domicile. Pendant son temps libre, elle cumule les petits boulots (fleuriste, couturière, serveuse, coiffure) et du bénévolat (enseigne le français). Elle dit adorer travailler mais depuis sa vie conjugale, elle cherche d'abord à se stabiliser psychologiquement et s'occupe de sa fille de 4 ans, née d'un mariage forcé. Elle emménage à Bruxelles, chez le papa, algérien et sans-papier. Elle subit des violences conjugales, quitte le domicile et s'enfuit en province. A la rue, elle a trouvé refuge chez sa maman âgée, mais qui refusait de la nourrir. Sans argent, elle a fait appel au CPAS et après trois mois elle reçoit un logement social. Il y vit depuis, avec sa fille, et son ex-mari, revenu au foyer. Elle dit avoir, depuis, une vie stable. Elle a trois sœurs et trois frères avec qui elle a cependant de mauvais contacts. Pour elle, le CPAS lui a permis de l'aider à faire les démarches pour retrouver un logement et obtenir un revenu d'intégration. Elle n'a pas d'amis ni d'activités et le regrette.
- 3) Luc : 50 ans. Belge et célibataire. Sans-emploi. Actuellement, statut de sans-abri. Travail : mécanicien de formation (sans diplôme), il a enchaîné de nombreux petits boulots et intérim (désosseur, manœuvre en bâtiment, ...), souvent au noir. Il a été chauffeur

également pendant longtemps et désire travailler à nouveau dans ce domaine. Elevé par ses grand-parents, il a perdu sa maman vers trois ou quatre ans et n'en a pas de souvenirs. Il ne voyait presque pas son père non plus. A l'adolescence, il quitte les grands-parents et vit à gauche et à droite chez des copains. Son enfance est jalonnée d'allers-retours en foyers et maisons d'accueil. Il fait un an de prison au sortir de l'armée pour bagarre. Pendant environ quinze ans il est hébergé chez des amis et « fait la fête », tout en gardant une adresse administrative chez la compagne de son père. Il considère avoir eu une vie familiale « merdique ». Au décès de sa « belle-mère », la maison est vendue. Il se retrouve officiellement sans-abri et sans-emploi à 40 ans. 3 ans plus tard, son père décède. Il a des frères et sœurs mais n'a jamais eu de contacts avec eux. Il est hébergé en maison d'accueil et la quitte après deux mois. Ses démarches au CPAS n'aboutissent pas. Il réclame une adresse de référence mais cela n'aboutit pas. Il mange au resto du cœur ; sans revenus, il cherche des combines pour survivre. Il estime que les exigences du CPAS sont compliquées, qu'il ne comprend pas pourquoi il n'est pas aidé. Il ya deux ans , il a accepté un logement (insalubre) proposé par le CPAS. Il quitte le logement, pensant en retrouver un autre, mais se retrouve à nouveau à la rue. Il dort chez des amis qui l'hébergent à tour de rôle. Il donne un grande importance à ses relations amicales.

- 4) Pierre : 21 ans. En couple. Père d'une fille de trois ans. Actuellement sans-abri. N'a jamais travaillé mais considère que le travail est important. Il dit avoir fait une formation de réinsertion par le travail mais qu'il était exploité et pas payé correctement (un euro par heure). Sans diplôme, il est découragé et reste inactif. Il a passé sa jeunesse dans de nombreux foyers d'accueil et dit avoir été violenté par son beau-père. Il fait plusieurs séjours en IPPJ pour vols et violences. Il dit que sa mère le forçait à voler s'il voulait avoir à manger. Il a une fille avec sa compagne. Celle-ci est hébergée chez ses parents et fait des allers-retours en maison maternelle. Il voit peu sa fille mais sa priorité est de trouver un logement. Il est sans-abri depuis un an et dort dans un garage ou chez des copains. Il est passé par une maison d'accueil mais a été mis dehors en raison de son attitude violente. Il ne comprend pas pourquoi le CPAS ne l'aide pas à retrouver un logement. Il a été envoyé plusieurs fois à un abri de nuit dans une ville voisine. Il a quatre frères et une sœur mais n'a pas de contacts avec eux. Il ne veut plus voir sa mère. Il fréquente le resto du cœur pour ses repas et ses démarches de recherches d'un logement.

- 5) André : 62 ans. Belge. Célibataire. A été sans-abri (voiture, maison d'accueil) plusieurs années. Il a toujours travaillé. Violenté par son père dès son plus jeune âge, il est mis dehors de la maison familiale à dix-huit ans. Illettré, il est soutenu par des religieuses, qui lui donnent des petites activités dès l'école primaire. Il est très vite déscolarisé et enchaîne les petits travaux et vit au jour le jour. Il dit avoir été délaissé par ses parents. Il a des frères et sœurs mais ne les voit plus depuis longtemps. A douze ans il travaille dans une usine de tissage où il perçoit un salaire. Il travaille ensuite comme ouvrier dans une usine de céramique à dix-neuf ans. A vingt-deux ans, il se marie. Sa fille naît un an plus tard. L'année d'après, son épouse l'agresse avec un couteau. Il passe six mois à l'hôpital. Il devient handicapé et se retrouve à la rue. Il dort dans sa voiture et à vingt-six ans il intègre une maison communautaire où il fait des petites activités de boulangerie. Il est toujours soutenu par les religieuses qu'il fréquentait pendant son enfance. A vingt-neuf ans, il se marie à nouveau. Il a quatre autres enfants avec son épouse. Elle le quitte lorsqu'il a quarante-cinq ans. A la séparation, il hérite de cent quatre-vingt six mille euros de dettes et se retrouve au CPAS en médiation de dettes. Il obtient un logement social et depuis est bénévole dans plusieurs associations. Il n'a pas d'amis fidèles et dit avoir mal vécu et n'avoir jamais été heureux.
- 6) Madeleine. 39 ans. Belge. Mère célibataire, quatre enfants. Née à Bruxelles, ses parents divorcent lors de sa prime enfance et se retrouve en garde alternée. A dix-sept ans, elle se retrouve enceinte lors d'un rapport non protégé. Elle fait un déni de grossesse et se rend compte de son état à cinq mois de grossesse. Soutenue par l'école et sa grand-mère, elle arrive à terminer ses études de travaux de bureau. Pendant une dizaine d'années, elle « fait des ménages », mais la pénibilité du travail lui procure des douleurs lombaires importantes. Le médecin de la Mutuelle lui interdit de travailler. Elle a vécu principalement chez ses grands-parents. Elle déménage à plusieurs reprises, et donne naissance à trois autres enfants avec des pères différents. La maison qu'elle occupe est vendue ; elle se retrouve presque à la rue avec ses enfants. Son compagnon accepte de l'héberger quelque temps avant qu'elle n'emménage dans un logement insalubre. Elle quitte le logement et obtient un appartement à la commune. Les dettes s'accumulent et elle tâche de rembourser les retards de paiement. Elle est en gestion budgétaire. Elle soutient que le CPAS n'a rien fait pour la

sortir de la rue et qu'il aurait souhaité qu'elle se dirige en maison d'accueil, proposition qu'elle a refusé afin de rester avec ses enfants.

- 7) Marc : 44 ans. Célibataire. Actuellement en logement insalubre, il a vécu plusieurs fois le sans-abrisme.

Fils unique, il a vécu chez ses parents jusqu'à ses trente ans. Il considère le travail comme nécessaire et émancipateur. Il est gradué en informatique, a effectué plusieurs intérim dans ce domaine. Il a entre autres travaillé à Liège et effectuait, pendant six ans, quatre heures de train par jour pour se rendre au travail. Pour lui, l'urgence est cependant de trouver un logement digne avant toute autre démarche d'emploi. Il explique que c'est l'associatif qui lui permet de ne pas sombrer dans la dépression. Il dit n'avoir reçu aucune proposition de formation ou d'emploi du CPAS. Il travaille actuellement comme ALE (Agence Locale pour l'Emploi) deux heures par jour dans un service de sécurité. Sa famille a joué un grand rôle dans sa vie. Il explique que le décès de sa maman lui a été très douloureux. Son père est très âgé et il garde des contacts fréquents avec lui. Il a déménagé de nombreuses fois mais toujours dans des logements insalubres car il ne pouvait pas se permettre un loyer élevé. Il a eu plusieurs relations de couple mais le décès d'une de ses compagnes, enceinte, lors d'un accident de voiture l'a fort affecté. Il a de gros ennuis de santé et a subi un traitement pour soigner son cancer qui s'est déclaré suite à une opération de chirurgie où il a perdu cent-deux kilos en moins d'un an.

Il est aussi passé trois mois par une maison d'accueil mais ne supportait la promiscuité avec les pensionnaires avec qui il n'avait aucun atome crochu.

- 8) Jean (56 ans). Divorcé. Sans-emploi. Plusieurs fois sans-abri.

A vécu avec ses parents à Bruxelles durant sa jeunesse. Jean a déménagé de nombreuses fois jusqu'à l'âge de trente ans. Il se marie et a un enfant avec sa première épouse. Il avoue son infidélité et préfère quitter son épouse ; il emménage avec une amie. Elle tombe enceinte et à l'accouchement elle lui avoue qu'il n'est pas le père. Il confie avoir des relations normales avec ses frères mais qu'il leur est resté distant toute sa vie. Il sombre dans l'alcool et multiplie les aventures amoureuses. Il a une formation d'imprimeur et une vie sociale fort développée. Impliqué dans des mouvements politiques d'extrême gauche, il fait plusieurs fois de la prison suite à des actes de terrorisme. Il a perdu tout contact avec

sa famille sauf avec son premier fils. Reconnu handicapé suite à des problèmes d'alcool et psychiatriques, il cherche à se réinsérer au sein d'associations. Il a plusieurs fois quitté des logements inconvenables et s'est retrouvé à la rue. Il dit avoir trouvé soutien auprès d'amis mais pas d'institutions. Actuellement en gestion budgétaire, il paie un logement exorbitant et n'a pas le sentiment que ses appels à l'aide auprès du CPAS sont entendus.

4.2.1. L'axe insertion relationnelle

a. Des liens familiaux douloureux :

La plupart des témoignages font part de violences intrafamiliales ou de manques sévères d'affection pendant la prime enfance. Les profils épinglés sont : enfant battu, délaissé, mal aimé, faiblesse ou absence de liens familiaux, décès d'un parent pendant l'enfance, ...

C'est le cas de Marie, 33 ans :

J'ai quitté Bruxelles dû à la violence conjugale ; je me retrouvais encore de nouveau sans-abri ; ma mère m'a accueillie un mois ou deux mois et puis il y avait beaucoup de problèmes, la tension, la pression.

Chez Mathieu (58 ans), c'est le décès de son épouse qui a fait tout basculer :

Ce qui m'a plus marqué dans la vie, c'est le décès de ma femme ; parce que avant, moi j'étais bien avec tout le monde, pas de problème avec personne, mais après je n'avais plus envie de rien je me suis laissé aller.

Quant à lui, André (62 ans) évoque le manque d'attention et la violence du père :

*Mes parents, ils m'ont mis sur le côté ; mes frères et mes sœurs, je ne les vois pas, et les autres, je ne peux pas aller, pourtant mes sœurs et mes frères ont eu des enfants, ils étaient mariés, mais je ne sais pas qui est qui, et je ne sais pas pourquoi ils ne m'ont jamais aimé ; j'étais toujours sur le côté ; mon père ne savait pas me voir, parce que des fois lorsqu'il buvait il prenait une cigarette, il allait dans l'armoire, des gants de boxe et il me disait, toi je vais te boxer ; il allait chercher ses gants, il me prenait dans un coin et boum boum, il me prenait, à tout âge, et la dernière fois, j'avais douze ans, il m'a pris il m'a tellement frappé que j'ai dû rentrer en clinique. »
[...] Au mois de janvier, c'était en quatre-vingt ; là, c'était un coup de couteau volontaire ; elle était en état d'ivresse, tellement qu'elle était jalouse ; donc là c'était au niveau du bras gauche ;*

comme je suis gaucher, elle a rentré des coups de couteau avec un couteau à éplucher les patates ; elle a rentré dedans et elle l'a tourné et arraché.

Et lorsqu'on demande à Luc (50 ans) de parler d'un moment marquant de sa vie, il répond, il se souvient du décès de sa mère et de sa vie en institutions de jeunesse :

Peut-être ma maman, quand elle est décédée, mais je n'ai jamais eu de nouvelles, je sais qu'elle est décédée quand j'avais deux ou trois ans, mais on en parlait jamais c'est un sujet un peu tabou. [...] Le plus difficile, c'était la prison et les centres pour les jeunes ; aussi on prend des mauvaises habitudes là-bas, pour moi je ne me suis jamais trop plaint, mais on prend des mauvaises habitudes, j'ai commencé là-bas avec des vols, de la drogue, bagarres.

Marc (44 ans), également parle du décès de sa mère :

Il y a eu des problèmes avec ma belle-mère et là on s'est séparés, ma copine et moi. Il faut dire aussi que je venais de perdre ma maman aussi.

Pierre (21 ans), lui, se souvient de la violence familiale et des passages en foyers pour enfants :

Je me suis fait tabasser par mon beau-père et je me suis retrouvé à la [foyer pour enfants] pendant 4 ans. Je me suis retrouvé là jusqu'à mes quatre ans, ou peut-être quatre ans et demie, je ne sais plus exactement ; après, je me suis retrouvé à [autre foyer pour enfants] [...] Je me suis retrouvé là jusqu'à mes onze ans ; de là, après je me suis retrouvé chez ma mère, trois ans chez ma mère, après elle m'a mis dehors, après je me suis retrouvé pendant six mois dans mon appartement.

Sur les huit interviews, sept comportent le divorce des parents ou le mal-être vécu dans une ambiance familiale déstabilisante. Ces événements traumatisants renforcent l'idée que les liens familiaux, une fois défaits, abandonnent les personnes à leur sort. Cette perte de liens essentiels est certainement un dénominateur commun à toutes nos enquêtes.

b. Une multiplicité des habitats :

Il est aussi remarquable de constater que les changements de trajectoires, suite à ces violences, sont fréquents. On observe des bifurcations de différents types : déménagement, hébergement précaire (amis), sans logement, en foyer. Ces événements douloureux ont provoqué, chez nos interviewés, des situations de pertes ou d'affaiblissements de liens sociaux, que ce soit avec la famille ou les

amis. L'aboutissement ultime (couplé à une absence ou une perte d'emploi) les a menés jusqu'à la rue.

Emma (33 ans), suite à sa fuite du domicile conjugal, se retrouve dehors. Sans solution immédiate, elle loue une chambre d'hôtel :

J'avais les points³⁹. J'avais quinze. Donc voilà, j'étais prioritaire et donc, au lieu de me donner le logement tout de suite parce que j'ai un enfant et que j'étais dans la rue, j'ai payé la nuit presque cent euros à l'hôtel pour une nuit, et je lui dis, je suis vraiment dans la rue, et elle (ndlr : la société de logement) ne voulait pas me donner les clés pour accéder au logement.

Pierre (21 ans), également suite aux problèmes familiaux, passe dans différents centres pour adolescents :

Ma mère me forçait à voler, ç'est-à-dire que quand je sortais du foyer, j'étais obligé de voler, j'ai été en IPPJ plein de fois à cause de ça, si je ne ramenait pas d'argent à ma mère, je n'avais pas à manger. [...] Je ne veux plus lui parler, je ne veux plus du tout lui parler parce que quand ma meuf était enceinte de ma fille, elle lui a envoyé un message... et bien que ta fille elle crève, tu vois ? Ça se dit ça de la part d'une mère ? Non ça ne se dit pas, non je ne veux plus parler avec ; elle a jamais vu ma fille de toute façon.

Frédéric (50 ans) a lui aussi démultiplié les logements précaires :

J'ai logé chez des dizaines de copains pendant des années. Une trentaine peut-être ? Chez ma belle-mère, c'était juste une adresse.

A la lecture de ces constats, on saisit bien l'importance du lien familial, et que sa rupture entraîne des modifications importantes dans les habitudes de vie. Et dès lors, la question qui nous intéresse est de savoir quel acteur a permis, à un moment ou un autre, de retisser des liens sociaux ? Le CPAS a-t-il lui aussi permis le recouvrement de liens sociaux forts ?

c. Le CPAS : acteur efficace de réinsertion par le renforcement des liens sociaux ?

Le renforcement des liens sociaux, composante essentielle à l'intégration, ne semble pas flagrante dans les témoignages. On notera toutefois que le CPAS a pourtant proposé à certains d'intégrer des

³⁹ Allusion au nombre de points attribués par les sociétés de logement dans le calcul des priorités d'attribution d'un logement social.

activités sociales ou de formation, mais qu'elles ont été mal accueillies ou jugées inutiles par les personnes sans-abri interrogées :

Moi j'avais demandé un moment l'article 60⁴⁰, mais c'était toujours des emplois de balayeur de jardinage ; c'est pas ça que je fais-moi ; moi, normalement j'ai fait des études de mécanique générale, je veux bien encore travailler dans la viande, mais jardinage moi je ne sais pas faire tout ça ; ça m'intéresse pas.

Cette condition à la réintégration, elle aussi, est manquante et nous fait déjà comprendre la difficulté, le désarroi ou l'impossibilité pour les services sociaux du CPAS de proposer des actions efficaces permettant le renforcement des liens sociaux. Si certains affirment toutefois avoir gardé ou développé du lien social, les témoignages semblent montrer que ce sont d'autres acteurs que le CPAS qui leur ont permis de garder du lien ou de le créer.

Ainsi, par exemple, Mathieu (58 ans) explique que c'est son réseau personnel qui l'a soutenu :

Elle m'a dit vous n'êtes pas SDF puisque vous dormez chez quelqu'un elle m'a donné une feuille avec l'agence immobilière sociale, mais en fait j'ai eu du bol parce que je suis tombé sur un propriétaire, j'ai eu un soutien de mon ex-amie, ici à [NOM DE LA VILLE] mais ce n'est pas un niveau de l'associatif ni du service public qu'on m'a aidé ; on m'a donné les adresses, mais entre-temps, c'est moi qui ai trouvé, j'ai fait aussi la demande pour un logement social, avec l'appui du Bourgmestre, mais je n'ai rien eu, le seul soutien que j'ai eu, c'est avec la médiation de dettes du CPAS.

Mathieu (58 ans) explique qu'il est solitaire et ne cherche pas à développer de liens familiaux. Difficile, probablement pour le CPAS de proposer une activité sociale :

Maintenant, je vois ma fille, mais mon garçon non ; je revois aussi ma sœur, et un peu mon beau-frère, mais j'ai dit je ne me mêle pas de leurs affaires ; on se voit une fois de temps en temps, mais c'est bien comme, ça parce que ma sœur travaille plus, mais elle fait beaucoup du bénévolat et tout ça, et ma fille travaille énormément aussi, alors, mais moi je dis, du moment que de temps en temps, elle me rend un petit coucou ou bien un petit coup de téléphone... hier, par exemple, elle

⁴⁰ Il s'agit d'un contrat de travail conclu entre le bénéficiaire et le CPAS qui est l'employeur. Le but de ce contrat est de permettre aux bénéficiaires du CPAS, et à certaines conditions d'obtenir une expérience professionnelle et/ou d'ouvrir le droit aux allocations de chômage à la fin du contrat de travail.

est venue me dire bonjour même un quart d'heure, après son travail, et moi ça me fait plaisir ; je demande pas plus.

André (62 ans) affirme que ce sont les religieuses qui l'ont soutenu :

Les sœurs de [nom d'un village voisin] ; ça se sont les personnes qui ont été importantes ; je travaillais dans les jardins et je devais manger là.

Il ajoute aussi que le bénévolat lui fait du bien :

J'ai rencontré plus personne sauf quand je viens ici au resto du cœur là j'adore faire du bénévolat ça fait du bien je l'ai fait aussi pour les réfugiés là c'était nickel.

Marc (44 ans) explique qu'il n'a pas ressenti de l'aide du CPAS :

Le seul soutien que j'ai reçu du CPAS, c'est l'octroi du papier sans-abri. Un point c'est tout.

Les témoignages concernant l'action sociale du CPAS au niveau du renforcement des liens sociaux ne semblent donc pas nous conforter dans l'idée d'une réelle effectivité de cette dynamique nécessaire à la réintégration des personnes sans-abri.

4.2.2. L'axe travail

a. Le travail, vécu comme essentiel

Tous évoquent plusieurs expériences d'emploi. On constate non seulement une importance du travail dans leurs parcours et une volonté également de retrouver une activité.

Pascal : *Tout ce que je veux, c'est travailler. J'en ai besoin. Ça me fait du bien, je ne sais faire que ça.*

Madeleine (39 ans) : *Je te jure, si je n'avais pas ces problèmes de santé, je cours direct travailler.*

Chez Philippe, Pierre, ou Frédéric (50 ans), on note aussi, malgré l'intention de retrouver un emploi, la volonté de d'abord obtenir un logement digne. Cette notion de logement d'abord est vécue comme la nécessité première avant toute autre démarche.

Philippe : *Pour l'instant, mon problème c'est mon logement. Pour l'emploi on verra après. Ma maison est inhabitable. Il y a trois toilettes pour quatorze personnes. Je vis dans une pièce et je paie trois cent trente euros.*

Les témoignages ne mettent pas en avant une aide de quiconque envers l'emploi. Ni l'associatif, ni les acteurs institutionnels ne leur ont proposé une réelle mise à l'emploi. Faut-il chercher la raison auprès du refus de la part des personnes interviewées de s'intéresser au travail (ou à toute autre activité) tant qu'une véritable solution de logement n'est pas réelle ?

Cette réflexion nous fait penser aux nécessités de mettre en place des nouvelles approches d'accès au logement d'abord que nous commenterons dans l'analyse croisée (Point 4.3).

b. Le CPAS : Acteur efficace de réinsertion par le travail ?

Lorsqu'on évoque avec Jean (56 ans) l'intervention du CPAS par rapport à un travail ou une activité, il explique que c'est de sa propre initiative qu'il a trouvé une activité valorisante :

Non j'y suis que pour une question budgétaire, et pas pour le reste ; c'est moi-même qui ai demandé un travail, j'ai envie travailler. Mais je n'ai pu compter que sur moi-même. [...] C'est dans les assos que je me sens le mieux.

Il y a bien des bribes de conversation évoquant un soutien efficace du CPAS, mais il ne concerne pas notre questionnement sur les liens sociaux. On comprend toutefois qu'il est intervenu pour des démarches de logement ou d'octroi d'un revenu d'intégration.

Emma (33 ans) témoigne en effet du soutien que lui a apporté le CPAS :

Le CPAS de [NOM DE LA VILLE] a joué un grand rôle donc c'est grâce au CPAS de [nom de la ville] que j'ai pu avoir le logement social facilement et rapidement donc ils m'ont pris comme un cas spécial un cas d'urgence mais spécial, je n'avais pas le logement mais j'ai pu quand même toucher un revenu pour me nourrir et nourrir mon enfant et tout et ça ça m'a marqué beaucoup j'étais émue franchement.

Madeleine (39 ans) reconnaît également l'aide financière du CPAS :

Ça a été un acteur parce que j'avais mon bébé et je ne me serais pas vu sans revenu ; certes je n'aurais pas eu de revenus, je serais partie travailler pour le bien de ma fille, et voilà c'est vrai que j'ai eu mon CPAS.

Emma (33 ans) explique que le CPAS l'a encouragée et que l'assistante sociale du CPAS cherche du travail pour elle :

Pour l'instant non il n'y a que le CPAS, l'assistante du CPAS, qui est derrière moi par rapport à ça donc elle essaie vraiment d'être avec moi, elle m'encourage, elle me dit que j'ai déjà tout donc elle cherche vraiment le boulot qui convient ; elle me demande est-ce que j'aime bien faire ce boulot, est-ce que je n'aime pas, comment je me sens voilà.

En vain, cependant puisqu'elle n'a pas d'emploi ni d'activité valorisante. Elle reste cloîtrée chez elle et estime vivre dans une ville morte où l'emploi et les loisirs sont absents :

A [nom de la ville], c'est comme un cimetière, voilà ; il n'y a pas d'activités, il n'y a pas beaucoup d'occasions de travail, il n'y a rien ; rester chez soi, enfermée, il n'y a pas grand-chose.

Aussi, elle ne comprend pas les raisons pour lesquelles le CPAS ne lui a pas accordé un contrat « Article soixante » pour un travail qu'elle aurait souhaité obtenir. Les raisons du refus ne sont pas explicites mais on peut imaginer qu'elle était surqualifiée pour l'emploi ou que sa situation personnelle faisait craindre au CPAS qu'elle ne puisse convenir à cet emploi.

Il y avait le chef de CPAS mais voilà j'étais choquée par rapport à sa réaction donc il m'a posé la question j'ai quel diplôme, quel niveau d'expérience professionnelle, j'ai expliqué mon parcours et du coup, il me dit non, c'est une situation qui est compliquée ; on ne peut pas vous embaucher pour un 'article soixante' ; mais pour moi ce n'est pas normal ; pourtant j'avais toutes les compétences, j'ai déjà fait le même boulot ; j'ai de l'expérience à ce niveau-là, mais peut-être, lui ai-je demandé, je serai éliminée ? Il m'a dit non, mais c'est une situation compliquée et vous n'aurez pas l'emploi voilà.

Mathieu (58 ans), esseulé, n'a pas le goût à retrouver une activité :

Ce qui m'a plus marqué dans la vie, c'est le décès de ma femme, parce que avant, moi j'étais bien avec tout le monde, pas de problème avec personne, mais après, je n'avais plus envie de rien, je me suis laissé aller.

A l'inverse, André (62 ans) nous parle de son envie de travailler. Le CPAS cependant ne lui propose pas d'activité et il reste seul depuis qu'il a arrêté son bénévolat :

De dix ans à maintenant, je n'ai jamais arrêté de travailler, je n'arrêterai pas, le médecin m'engueule, mais je m'en fous, je n'arrête pas, j'ai besoin de travailler.

4.2.3. Insertion relationnelle et travail, quel bilan ?

A la lecture de ces parcours, de ces fractures et changements de trajectoire, on peut conclure que le CPAS, malgré certains efforts, n'arrive pas véritablement à accompagner les personnes sans-abri interrogées, à aboutir à la création d'un lien social qu'il soit fort ou faible, ni à proposer une activité valorisante. Les discours évoquent bien souvent des frustrations quant à l'incapacité du CPAS à proposer ces activités. Aussi, le profil du fainéant-profiteur n'est pas présent dans l'analyse des discours. Au contraire, tous évoquent l'envie de travailler, le besoin de se sentir utile. On est en droit de se demander si le CPAS prend le phénomène du sans-abrisme par le bon bout. Il est temps de s'intéresser au parcours des bénéficiaires, demandeurs d'une aide sociale concrète, se traduisant tant par le recouvrement de liens sociaux et affectifs que par la reprise d'un travail ou d'une activité valorisante. Si l'objectif est d'atteindre l'autonomie et de permettre aux personnes sans-abri de réintégrer la société, il est nécessaire de se poser la question de l'efficacité des actions du CPAS. On peut aussi se demander si le projet personnel du bénéficiaire est pris en compte. Il n'est pas tant utile de proposer une activité quelconque dont on a bien vu qu'elle n'aboutit pas, que de tenir en compte du projet individuel émanant de la personne elle-même, de tenir compte de ses capacités.

4.3. Analyse croisée

L'articulation des discours que nous proposons vise à comprendre les corrélations entre les interprétations et pratiques des acteurs institutionnels et celles des personnes sans-abri. En d'autres termes, le CPAS, acteur public dont nous affirmons qu'il est incontournable et essentiel dans les politiques de lutte contre le sans-abrisme et plus largement la pauvreté, permet-il une intégration efficace de la personne sans-abri ?

L'analyse des discours, centrée sur les acteurs, est riche d'enseignements. Il est au préalable utile de rappeler que les interviews que nous avons analysées sont, par nature, un point-de-vue particulier d'acteurs et que notre analyse comporte elle aussi, une portée interprétative. Notre analyse micro, c'est-à-dire notre étude au plus près des individus, n'a pas la prétention d'élaborer un cas général explicatif de la prise en charge ou de la non-prise en charge des personnes sans-abri en Belgique et encore moins en Europe, mais permet toutefois de mettre en parallèle une situation locale face à des recommandations nationales ou supranationales. Notre analyse exige dès lors que nous nous approchions de la complexité institutionnelle, politique et territoriale face au sans-abrisme, en dressant un état des lieux à travers les discours des personnes sans-abri et des acteurs institutionnels. Elle nous a amenés à repérer les lacunes sur la problématique du sans-abrisme, nous permettant ainsi de proposer quelques recommandations.

Force est de constater que le CPAS, ainsi que les autres acteurs institutionnels, peinent à mettre en œuvre une politique efficace contre le sans-abrisme. Les variables de Damon⁴¹, pointées dans les discours étudiés, et la théorie de la désaffiliation soutenue par Castel⁴² dont nous nous sommes emparés, nous interrogent aussi sur les raisons pour lesquelles il semble si difficile d'éradiquer le sans-abrisme.

⁴¹ DAMON, J., *Cinq variables historiques caractéristiques de la prise en charge des 'SDF'*, Article in *Déviance et Société*, vol.27, 2013, pp.25-42.

⁴² CASTEL, R., *De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation. Précarité du travail et vulnérabilité relationnelle*, in *Face à l'exclusion, Le modèle français*, Esprit, 1991, p. 13.

Nous avons compris qu'il persiste d'abord d'un manque de connaissances sur le phénomène. Le doute n'est plus permis : les définitions (approximatives voire erronées), le dénombrement (de 'zéro', en passant par 'une dizaine' ou 'une centaine'), la catégorisation (SDF, personne à aider, 'absence de chez soi') sont un problème évident (variable cognitive). Et les premiers à en pâtir sont les personnes sans-abri elles-mêmes. Cette méconnaissance nourrit la confusion sur les solutions à appliquer pour donner une réponse efficace face à cette urgence sociale qu'est le sans-abrisme : une maison d'urgence, un hébergement en maison d'accueil, un abri de nuit, sont par exemple souvent évoqués sans véritable distinction par les décideurs politiques, ni même d'ailleurs par les personnes sans-abri, qui, dans ce dédale de solutions, ne perçoivent plus les possibilités auxquelles elles peuvent prétendre. On constate à une superposition d'actions visant à couvrir les besoins primaires dans une logique humanitaire, qui finalement va « au plus pressant » et n'envisage pas dès lors une sortie définitive du sans-abrisme. Il est cependant nécessaire de tenir compte de cette distinction afin de comprendre le changement des modèles d'aide aux plus démunis, visible dans les discours et attitudes des acteurs institutionnels ou associatifs. On entend bien, ci et là, des explications sur le caractère accueillant de la commune, le respect mutuel, la solidarité due à la proximité frontalière, ... Autant de formules incantatoires, qui ne démontrent toutefois pas d'actions coordonnées sur le territoire (variable organisationnelle). Au contraire ! La variable de territorialité, sous-jacente à la nationalité, est fortement présente dans les discours. Elle est utilisée comme bouclier pour examiner le bien-fondé des demandes d'abri ou de logement (*Bien souvent, c'est des Français*). Cette notion d'appartenance à un territoire est aussi revendiquée par les personnes sans-abri qui considèrent devoir être aidées plus que d'autres, en raison de leur ancrage sur la commune (*Je suis d'ici, et on me n'aide pas*). La tentation est grande d'utiliser dès lors cet argument géographique pour accorder ou non l'aide sociale que doit fournir le CPAS et d'autres acteurs institutionnels afin de permettre aux citoyens de retrouver une vie digne. Il existe pourtant des savoirs (la grille ETHOS⁴³, élaborée par Fédération Européenne des Associations Nationales travaillant avec les Sans-Abri (FEANTSA⁴⁴), pour mieux nommer et dénombrer les personnes sans-abri, par exemple), des savoir-faire, des expérimentations d'autres modes d'action

⁴³ ETHOS : acronyme de European Typology on Homelessness and housing exclusion. Repéré à <https://www.feantsa.org/fr/resource/toolkit/2012/07/12/ethos-typologie-europeenne-de-l-exclusion-liee-au-logement>

⁴⁴ FEANTSA est une ONG européenne qui se concentre exclusivement sur la lutte contre le sans-abrisme, et dont l'objectif ultime est de mettre un terme au sans-abrisme en Europe.

(développement les projets de ‘Housing First’⁴⁵ par exemple), ou de prévention (sensibilisation et éducation sur les droits et les devoirs en matière de logement au sein des écoles, par exemple), des recommandations d’organisations spécialisées (Cf. les recommandations⁴⁶ de la Strada⁴⁷, par exemple). Ces initiatives ne se retrouvent dans aucun discours analysé. Ne passe-t-on pas dès lors à côté des accords politiques portant sur le sans-abrisme ? « L’Accord de Coopération sur le sans-abrisme et l’absence de chez-soi (en vigueur depuis le 12 Mai 2014)⁴⁸ », stipule entre autres, en son Article 1^{er} :

« Dans le respect de leurs compétences respectives, les parties signataires s’engagent à poursuivre et à coordonner et harmoniser leurs politiques de prévention et de lutte contre le sans-abrisme et l’absence de chez-soi sur la base des principes suivants :

- une politique de prévention et de lutte contre le sans-abrisme et l’absence de chez-soi est une politique transversale, globale, intégrée et coordonnée, c’est-à-dire qu’elle doit être menée à tous les niveaux de compétence (nationale, régionale, provinciale et locale) et établie en dialogue actif avec les personnes directement concernées et/ou leurs organisations;

- une politique de prévention et de lutte contre le sans-abrisme et l’absence de chez-soi doit être coordonnée et requiert une délimitation claire des compétences et des responsabilités respectives de chacun. Dans les situations où les compétences de chacun ne sont pas formellement délimitées, les parties signataires n’invoqueront pas les règles de répartition des compétences pour

⁴⁵ Extrait de <http://www.housingfirstbelgium.be> : Le housing first, « est une manière innovante et efficace de viser l’insertion sociale des personnes sans-abri les plus fragiles (long parcours de vie en rue et problématiques de santé physique/mentale/assuétude). Pour ces personnes, le processus d’insertion est souvent un long parcours du combattant (il y a trop de conditions, trop d’étapes). Avec Housing First, on change la logique: le logement est la première étape et on peut y accéder sans conditions (sauf celles de tout locataire: payer le loyer et respecter le contrat de bail). Pour se maintenir en logement, une équipe accompagne le locataire dans tous les domaines de sa vie. »

⁴⁶ Article ‘Prévention du Sans-abrisme : au possible nous sommes tenus !’
https://www.lastrada.brussels/portail/images/PDF/20180628_GT_Prevention-sans-abrisme.pdf

⁴⁷ La Strada est un « Centre d’appui au service des acteurs sociaux et politiques. Il a pour objectif de fournir des informations concrètes et renouvelées en matière d’aide aux personnes sans abri en Région de Bruxelles-Capitale, de mettre en lumière les besoins des usagers au sein du secteur et de servir d’outil d’aide à la décision politique. Le Centre d’appui vise à améliorer la cohérence au sein du secteur via le partage d’informations et des rencontres permettant aux fédérations, associations du secteur et pouvoirs publics de se concerter et aux personnes sans abri de s’exprimer. Il suscite également des collaborations transversales avec des secteurs connexes à l’aide aux sans-abri. »
<https://www.lastrada.brussels/portail/fr/>

⁴⁸ « Accord de coopération concernant le sans-abrisme et l’absence de chez-soi » téléchargeable sur :
http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/article_body.pl?language=fr&caller=summary&pub_date=14-11-10&numac=2014206010

se soustraire à leur responsabilité. Elles s'engagent dans ce cas à trouver des solutions communes concrètes;

- une politique de prévention et de lutte contre le sans-abrisme et l'absence de chez-soi requiert la plus grande clarté quant à l'offre existante de services et instruments disponibles, ainsi qu'une visibilité maximale de cette offre ».

Dans les discours étudiés, tous nos acteurs institutionnels pointent la responsabilité du CPAS et le rôle primordial du gouvernement. Il convient cependant d'appliquer dès à présent les obligations nationales et internationales en matière de logement. C'est une volonté politique qui doit se traduire dans les faits (*Cfr. On dirait que le CPAS le fait exprès*). Cette lacune se traduit aussi dans les opinions des personnes sans-abri, qui perdent ainsi confiance envers les institutions. Ce désintérêt peut aboutir à des situations de non-recours ou d'isolement. L'incompréhension se fait des deux côtés (*Cfr. Je ne comprends pas pourquoi ils ne viennent pas demander de l'aide plus tôt*).

Certains en sont plus lucides que d'autres et proposent des pistes. Le directeur de la société de logement, par exemple, propose une idée intéressante : *Ce n'est pas dans les missions d'une société de logement de donner des logements d'urgence. Maintenant est-ce que finalement ce n'est pas quelque chose qui devrait évoluer ?*

Cette proposition est un pas de plus vers le relogement de manière pérenne. D'autres acteurs sont bien avides de développer l'accompagnement social nécessaire, adapté aux besoins (*Cfr. L'idéal serait de disposer d'un endroit ouvert toute l'année*) et non-conditionné.

L'absence d'application de stratégies est ressentie par les personnes sans-abri : *Le seul soutien que j'ai eu, c'est avec la médiation de dettes du CPAS.*

Notre questionnement de recherche, nourri d'interrogations ou de questions issues de nos observations, a puisé ses réponses à partir de la parole des personnes sans-abri et de ceux qui sont supposés les réinsérer dans la société. Damon⁴⁹ et Castel⁵⁰ nous ont donné des pistes de réflexion et de recherches pour analyser les raisons et les difficultés de la mise en œuvre des politiques de

⁴⁹ DAMON, J., *Cinq variables historiques caractéristiques de la prise en charge des*, Op. Cit.

⁵⁰ CASTEL, R., *De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation. Précarité du travail et vulnérabilité relationnelle*, Op. Cit.

lutte contre la précarité. Notre étude nous a permis de mettre en lumière les raisons pour lesquelles le sans-abrisme ne parvient pas à disparaître et de confirmer la difficulté pour les acteurs institutionnels, dont le CPAS, à mettre en œuvre des solutions adaptées. Les personnes sans-abri, de plus en plus nombreuses, nous donnent à constater l'échec de notre société dans ses choix politiques, où les conditions d'accès aux aides sociales deviennent de plus en plus restrictives. Le CPAS de cette commune moyenne (plus de cinquante milles habitants) tarde à mettre en œuvre les actions qu'il prétend développer. Et c'est certainement par la prévention, la coordination et la redéfinition des compétences et responsabilités qu'il pourra retrouver l'efficacité des actions dont il est supposé s'emparer.

Nous concluons par le constat de Freek Spinnewijn, Directeur de la FEANTSA, et de Christophe Robert Délégué Général de la Fondation Abbé Pierre, qui, dans un rapport de mars 2018⁵¹ nous dressent un constat alarmant :

Il est en effet de plus en plus évident que la lutte contre le sans-abrisme et le mal-logement doit être accompagnée de mesures d'intervention sur nos systèmes de logement, dysfonctionnels car excluant une part grandissante de la population. Malheureusement, la plupart des pays procèdent au démantèlement et à l'affaiblissement des systèmes existants de provision de logement abordable, et manquent de courage pour le développement de mesures nouvelles et audacieuses à la hauteur des défis actuels. [...] Une analyse de la mise en œuvre du droit au logement en Europe en 2017 nous révèle le décalage grandissant entre les droits garantis par des traités européens et internationaux et la réalité des contextes locaux et nationaux. Les Etats membres ont une obligation légale de respecter le droit au logement pour toutes et tous. Les institutions internationales et européennes sont garantes du respect de ce droit. C'est en mobilisant à la fois base légale, volonté politique et planification stratégique que l'élimination du sans-abrisme et la lutte contre le mal-logement cessent d'être une utopie, pour devenir des impératifs de dignité humaine, gages de la crédibilité du projet social européen.

⁵¹ « 3^{ème} regard sur le mal logement en Europe », Repéré sur http://www.fondation-abbe-pierre.fr/documents/pdf/3e_regard_sur_le_mal-logement_en_europe_2018.pdf

CONCLUSION

L'analyse des discours, à la fois des personnes sans-abri et des acteurs institutionnels touchant, de près ou de loin, le phénomène du sans-abrisme, nous a permis – grâce aux outils théoriques de Robert Castel et de Julien Damon – de constater les difficultés et les ambiguïtés des acteurs institutionnels envers les personnes sans-abri. En effet, tant les interprétations que les actions nous confortent dans nos craintes sur les capacités du CPAS d'abord, mais aussi des autres acteurs institutionnels et privés ensuite à mettre en place une politique définitive de sortie de la rue. Bien sûr, tous les CPAS ou acteurs liés au sans-abrisme en Belgique n'ont pas la même approche, mais notre analyse locale a mis en avant une gestion interpellante de la problématique.

C'est dorénavant un changement de paradigme, une modification de notre regard sur les personnes sans-abri qu'il convient d'appliquer. Il importe de considérer les personnes sans-abri non plus comme des exclus, mais comme des citoyens. Or le citoyen a des droits. Il faut les appliquer.

La connaissance du phénomène est un préalable aux actions à entreprendre, sur la vision à partager, sur les normes et stratégies territoriales et organisationnelles à mettre en œuvre. Bien que tous avancent pourtant dans leur discours leur priorité de défendre les intérêts des personnes sans-abri, ce ne sera pas la démultiplication des aides temporaires qui permettra d'éradiquer le sans-abrisme ni même de permettre la réinsertion ou la réaffiliation. Il serait davantage constructif d'adopter une posture critique qui va bien au-delà des bonnes intentions humanistes de « lutte contre la pauvreté » axée sur une logique néo-libérale d'offres de services sur le marché de la pauvreté : l'objectif « zéro SDF » est une volonté politique réaliste et réalisable. Citoyens, associations, acteurs privés et institutionnels, tous ont une part de responsabilité.

Il est désormais question de construire une société plus juste, ensemble...Enfin !

LE RETOUR EN FAMILLE, PISTE À EXPLORER ?

Castel affirme que même les personnes sans-abri, qui symbolisent la forme extrême de l'exclusion, ne se situent jamais totalement hors-social. Tous maintiennent – même faiblement – des liens avec la société (éducateurs de rue, assistants sociaux, ...). Et cette affirmation semble se confirmer dans l'analyse des discours des personnes sans-abri que nous avons rencontrées. En effet, tous gardent des liens sociaux, des contacts avec leur environnement. On saisit chez plusieurs de nos interviewés le poids du référent parental, ce qui nous amène à nuancer l'idée de coupure totale du lien familial parfois exprimée pour expliquer la situation des personnes sans-abri. En effet, personne dans nos enquêtes ne démontre de l'absence absolue de relations à la famille. Tous gardent des liens, même très fragiles, avec leur famille, et cela en dépit d'un vécu familial souvent très douloureux : placement en famille d'accueil, divorce, violences familiales, maltraitance, ... Beaucoup proviennent de familles monoparentales ou éclatées.

Ainsi, cette jeune femme, Emma (33 ans), victime de violences conjugales et familiales évoque, malgré les difficultés, son lien à sa famille :

Je n'ai pas de relation solide avec mes parents mes frères non plus, la donc ça a commencé avec la séparation de mes deux parents puis avec mon demi-frère et puis le mari en premier temps, c'est mon frère qui m'a mis dans la rue, voilà, et puis je me suis mariée, moi je peux dire, forcément, parce que je n'avais pas de choix non plus, c'était la seule solution pour partir pour ma liberté, pour avoir ma liberté, puis du coup je suis tombée sur la mauvaise personne et donc je me suis coupée de tout et de mon père ». [...] J'ai quitté la capitale dû à la violence conjugale, je me retrouvais encore de nouveau sans-abri ; ma mère m'a accueillie un mois ou deux mois et puis il y avait beaucoup de problèmes, la tension la pression et tout, et je me suis retrouvée encore de nouveau sans-abri entre septembre jusqu'au 1er décembre puis voilà j'ai eu le logement social » [...] Je suis retournée à la maison de la famille j'ai supporté la tension et la pression et les mots qui blessent et on est resté moi et ma fille sans manger chez ma mère [...] « Avec ma fille ça se passe très bien elle a 4 ans maintenant elle grandit je vois qu'elle parle bien les deux langues dont le français est la langue maternelle elle est passée par beaucoup de changements par des difficultés et se retrouver dans la rue avec moi et puis du coup je vois que ces derniers temps je vois qu'elle

va très très bien parce que son papa est de retour avec nous pour un nouveau départ donc voilà ça se passe très très bien pour l'instant je peux dire qu'il y a une stabilité.

Elle confiera être revenue dans la ville où se trouvent sa mère, ses frères, et sœurs. *Après tout, c'est quand même ma mère, ajoutera-t-elle...* Elle les voit peu mais elle garde quelques contacts téléphoniques. La famille est envisagée comme une sorte de possibilité de soutien, une sorte de *au cas où*, dira-t-elle aussi. On remarque aussi qu'à chaque fois que des solutions d'hébergement sont trouvées, c'est par l'intervention d'un tiers (Société de Logement social, Agence Immobilière Sociale, association, ...). On pourrait dès lors se demander, ainsi que le pense Djemila Zeneidi⁵², chargée de recherche au Centre nationale de la Recherche Scientifique (CNRS), si l'importance de se rapprocher de la famille n'est pas comme une sorte de volonté de *rompre de toute forme d'obligation prescrite par les institutions et leurs acteurs* ? Un peu comme si la personne sans-abri souhaitait se réapproprier son parcours de vie, ou de décider enfin elle-même et toute seule de sa trajectoire, de son domicile qui lui conviennent le mieux. Cette analyse ne doit pas cependant encourager l'inaction publique envers les personnes sans-abri ni déresponsabiliser l'Etat de ses engagements. On risquerait alors d'infliger une violence supplémentaire dont on se passerait volontiers. Mais n'est-ce pas également une idéalisation de la famille, comme si la personne sans-abri, étant donné la difficulté de se réintégrer par un travail, chercherait à se réintégrer d'abord par le lien familial ? Retenons les propos de Zeneidi⁵³ : *La famille s'impose tout de même comme l'ultime réservoir où l'identité des individus va pouvoir s'étoffer. Se présenter en tant que frère, neveu, fils ou fille, c'est-à-dire dans une dynamique de liens, s'imposerait comme une nécessité pour contrecarrer les effets stigmatisant qu'aurait l'institution sur des identités mises à mal par leur condition de SDF. En d'autres termes, on cherche à rendre invisible le poids de l'institution parce qu'il est en réalité prédominant. La question des trajectoires géographiques apparaît intimement liée à des enjeux identitaires. Par ailleurs, on peut soutenir l'idée que malgré sa vulnérabilité, la famille constitue un cadre de référence essentiel qui permet à l'individu de garder des liens avec des individus mais aussi avec des espaces.*

⁵² ZENEIDI-HENRY, D. et FLEURET, S., *Fixes sans domicile, réflexion autour de la mobilité des SDF*, L'Espace géographique, tome 36, no. 1, 2007, pp. 1-14.

⁵³ Ibidem

Le retour en famille, pour les personnes sans-abri, peut certes paraître difficile, utopique, mais peut-être est-ce par-là toutefois que de nouveaux enjeux d'intégration, de réaffiliation peuvent surgir.

Une piste peu documentée, à explorer... ?

Nous avons pu toutefois repérer une action innovante, initiée aux Etats-Unis : la campagne « 100.000 Homes »⁵⁴. Cette initiative reprend en partie cette approche du retour en famille, où tout au moins une reconnexion avec des liens familiaux.

*Lorsque les sans-abri chroniques se retrouvent soudainement transférés dans leur propre appartement, beaucoup préfèrent d'abord dormir par terre. Mais endéans les six mois, la plupart sont tellement mieux reposés, nourris et vêtus que les travailleurs de la Campagne nationale '100 000 Homes' ont pris des photos « avant » et « après ». « Quelque chose change dans leur esprit », déclare Rebecca Kanis, directrice de l'initiative. Il est loin le temps où, même ceux qui étaient sans abri depuis des décennies, pouvaient commencer à tendre la main à des membres séparés de la famille, à rechercher un traitement de santé mentale et à chercher un emploi.*⁵⁵

Il n'est de pas de notre volonté de proposer un modèle simpliste de retour en famille, dont on peut imaginer aisément les difficultés liées à cette idée. Toutefois, à l'instar de cette campagne de lutte contre le sans-abrisme, il est possible de créer du lien par le logement.

Le retour dans la famille proche n'est pas à négliger, mais une amitié forte par exemple, peut aussi se concevoir comme une famille de substitution. A mi-chemin entre l'isolement relationnel et le retour dans sa famille d'origine, se trouve probablement le retour auprès des siens. Et ceux que l'on fait siens ne sont-ils pas ceux qui vous aiment, peu importe la qualification du lien ?

⁵⁴ <https://www.courrierinternational.com/article/2010/12/24/les-villes-se-mobilisent-pour-reloger-les-sans-abri>

⁵⁵ Traduit à partir du texte original : *When chronically homeless people are suddenly moved into their own apartments, many prefer at first to sleep on the floor. But within six months, most are so much better rested, nourished and dressed that workers from the nationwide 100,000 Homes Campaign have taken to snapping "before" and "after" photographs. "Something changes in their spirit," says Rebecca Kanis, the initiative's director. Before long, even those who had been homeless for decades may begin to reach out to estranged family members, seek mental health treatment and search for jobs.*

Repéré à <https://www.smithsonianmag.com/travel/inside-the-plan-to-get-100000-homeless-off-the-streets-89432940/> :

BIBLIOGRAPHIE

1. Ouvrages de référence :

- ABRIC, J.-C., *Pratiques sociales et représentations*, Paris, Presses Universitaires de France, 2011.
- ABRIC, J.-C., *L'étude expérimentale des représentations sociales*, D. JODELET (Ed.), Les représentations sociales, Paris, P.U.F., 1989, pp. 187-203.
- BONICCO, C., *Goffman et l'ordre de l'interaction : un exemple de sociologie compréhensive*, in *Philonsorbonne*, 1, 2007, p. 31.
- CASTEL, R., *De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation. Précarité du travail et vulnérabilité relationnelle*, in *Face à l'exclusion, Le modèle français*, Esprit, 1991, p. 13.
- CASTEL, R., *La dynamique des processus de marginalisation : de la vulnérabilité à la désaffiliation*, in *Cahiers de recherche sociologique*, n°22, 1994, pp. 11-27.
- CASTEL, R., *Le roman de la désaffiliation : A propos de Tristan et Iseut*, in *Le Débat*, vol. 61, n°4, 1990, pp.155-167.
- CASTEL, R., *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*, Paris, Fayard, Collection L'espace du politique, 1995.
- COMBESSIE J., *L'entretien semi-directif*, in *La méthode en sociologie*, Paris, La Découverte, 2007, pp. 24-32.
- DAMON, J., *L'exclusion*, Collection Que sais-je ?, Presses Universitaires de France, 2008.
- DAMON, J., *La question SDF*, Paris, Presses Universitaires de France, 2002.
- DAMON, J., *La pensée de... Georg Simmel (1858-1918)*, in *Informations sociales*, vol. 123, no.3, 2005, p. 111.
- DAMON, J., *Questions sociales et questions urbaines*, Presses Universitaires de France, 2010.
- DAMON, J., *Cinq variables historiques caractéristiques de la prise en charge des 'SDF'*, Article in *Déviance et Société*, vol.27, 2013, pp.25-42.
- DEBORDEAUX D., *Désaffiliation, disqualification, désinsertion*, in *Recherches et Prévisions*, n°38, *Pauvreté Insertion RMI*, 1994, pp. 93-100.
- DE SWAAN, A., *Health care, education and welfare in Europe and the USA in the Modern Era*, in *Care of the State*, New York/Cambridge, U.P./Polity Press, 1988.
- DEVELSLAVER, S., 2015, *Combien de sans-abri à Bruxelles... Qui cela intéresse ?*, Repéré à <http://www.cbcs.be/Combien-de-sans-abri-a-Bruxelles>
- LENFANT, A., *De la fragilité de l'enfance à la fragilité sociale*, *Spécificités*, 2,(1), 2009, pp.179-186.

MARTIN, C., *Penser la vulnérabilité. Les apports de Robert Castel*, Alter: European Journal of Disability Research / Revue européenne de recherche sur le handicap, Elsevier Masson, 7 (4), 2013, pp.293-298.

MORRISSETTE J., *Vers un cadre d'analyse interactionniste des pratiques professionnelles*, Recherches qualitatives, Vol. 30, 2011, p. 10-32.

MOLINER P., RATEAU P. et COHEN-SACLI V., *Les représentations sociales. Pratiques des études de terrain.*, Presses Universitaires de Rennes, 2002.

POULIOT, E. et al, *L'étude des représentations sociales à l'aide d'une diversité de techniques*, in Comment faire? Collection Devenir chercheurE, n°5, 2013.

PRUVOST, G., *Récit de vie*, in Paugam Serge (dir.), Les 100 mots de la sociologie, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Que Sais-Je ? », pp. 38-39.

SASSIER, P., *Du bon usage des pauvres. Histoire d'un thème politique, XVI^e-XX^e siècles*, Paris, Fayard, 1990.

SIMMEL, G., *Le domaine de la sociologie*, Sociologie et épistémologie, Presses Universitaires de France, 1981, p.90.

VIVIER, G., *La fiche AGEVEN : un outil adapté à la collecte des trajectoires*, Draft, Colloque international d'Aveiro, AIDELF, Portugal, septembre 2006, pp.18-23.

WAGENER, M., *Le sans-abrisme à Bruxelles : une (in)visibilité toute relative...*, in *Revue B.I.S. - Bruxelles Informations Sociales*, n°172, 2014.

ZENEIDI-HENRY, D. et FLEURET, S., *Fixes sans domicile, réflexion autour de la mobilité des SDF*, L'Espace géographique, tome 36, no. 1, 2007, pp. 1-14.

2. Ressources électroniques :

« 3^{ème} regard sur le mal logement en Europe ». Repéré sur http://www.fondation-abbe-pierre.fr/documents/pdf/3e_regard_sur_le_mal-logement_en_europe_2018.pdf

« Accord de coopération concernant le sans-abrisme et l'absence de chez-soi ». Repéré sur : http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/article_body.pl?language=fr&caller=summary&pub_date=14-11-10&numac=2014206010

<https://www.lastrada.brussels/portail/fr/>

Article 'Prévention du Sans-abrisme : au possible nous sommes tenus !'

https://www.lastrada.brussels/portail/images/PDF/20180628_GT_Prevention-sans-abrisme.pdf

<http://www.housingfirstbelgium.be>

<https://www.feantsa.org/fr/resource/toolkit/2012/07/12/ethos-typologie-europeenne-de-l-exclusion-liee-au-logement>

<https://www.smithsonianmag.com/travel/inside-the-plan-to-get-100000-homeless-off-the-streets-89432940/> :

<https://www.courrierinternational.com/article/2010/12/24/les-villes-se-mobilisent-pour-reloger-les-sans-abri>

ANNEXES ET RÉSUMÉ

TRAJECTOIRES RESIDENTIELLES

Demander les informations d'identité, âge, statut

Peux-tu retracer les grandes périodes de ta vie au niveau de tes lieux de résidence ?

Où es-tu né ? Dans quelle ville as-tu vécu ton enfance ? Et ton adolescence ?

Quel était ton 1er lieu d'habitation en tant qu'adulte ?

Est-ce que c'était toujours des locations ?

Dans quels lieux te sentais-tu le mieux ? Et ceux où c'était difficile ?

Pour quelles raisons ?

Quels sont les problèmes que tu as rencontrés liés au logement ?

TRAJECTOIRES PROFESSIONNELLES

Peux-tu me donner des informations sur ton parcours scolaire ?

As-tu exercé un métier ? Ou as-tu eu des activités qui t'ont permis de gagner de l'argent ?

As-tu déjà du déménagé à cause de ton travail ou de tes activités professionnelles ?

As-tu croisé sur ta route des personnes qui t'ont permis de rentrer dans une démarche d'emploi ?

Était-ce des amis, des associations, ou un service public comme par exemple le CPAS ou encore une autre institution ?

TRAJECTOIRES PAR RAPPORT AUX INSTITUTIONS

As-tu ressenti du soutien de la part d'institutions ?

As-tu reçu des conseils de certaines institutions, par exemple un assistant social de la Ville ou d'une association ?

TRAJECTOIRES PAR RAPPORT A LA FAMILLE

Comment peux-tu caractériser ta vie familiale ?

Y-a-t-il eu des moments marquants dans ta vie familiale ?

Date : Homme/ femme :					
Lieu:					
N = Naissance; DC = décès ; C = mise en couple ; M = Mariage ; S : Séparation ; D = Divorce ; V : veuvage					
Année	Âge	Trajectoires résidentielles	Trajectoires professionnelles	Trajectoires par rapport aux amis/institutions/ assos	Trajectoires familiales
1948	70				
1949	69				
1950	68				
1951	67				
1952	66				
1953	65				
1954	64				
1955	63				
1956	62				
1957	61				
1958	60				
1959	59				
1960	58				
1961	57				
1962	56				
1963	55				
1964	54				
1965	53				
1966	52				
1967	51				
1968	50				
1969	49				
1970	48				
1971	47				
1972	46				
1973	45				
1974	44				
1975	43				
1976	42				
1977	41				
1978	40				
1979	39				
1980	38				
1981	37				
1982	36				

1983	35				
1984	34				
1985	33				
1986	32				
1987	31				
1988	30				
1989	29				
1990	28				
1991	27				
1992	26				
1993	25				
1994	24				
1995	23				
1996	22				
1997	21				
1998	20				
1999	19				
2000	18				
2001	17				
2002	16				
2003	15				
2004	14				
2005	13				
2006	12				
2007	11				
2008	10				
2009	9				
2010	8				
2011	7				
2012	6				
2013	5				
2014	4				
2015	3				
2016	2				
2017	1				
2018	0				

ENQUÊTE AUPRÈS DE DIFFÉRENTS ACTEURS INSTITUTIONNELS :

Madame,

Monsieur,

Dans le cadre de mes études à la FOPES (Faculté Ouverte en Politique Economique et Sociale), j'effectue une étude sur les représentations sociales et les pratiques des acteurs institutionnels sur le sans-abrisme à [nom de la ville].

Pourriez-vous répondre aux quelques questions suivantes ?

Merci déjà de votre participation.

1. Selon vous, une personne sans abri, c'est ...
2. Selon vous, pour quelle(s) raison(s) une personne peut-elle se retrouver sans-abri ?
3. Selon vous, et dans le cadre de votre pratique professionnelle, qu'est-ce que l'on propose à [nom de la ville] aux personnes sans-abri pour qu'elles puissent sortir de leur situation ?
4. Comment imaginez-vous le parcours idéal de l'aide aux personnes sans-abri ?
5. Pensez-vous qu'ouvrir, à [nom de la ville], un abri pour personnes sans-abri pourrait être une offre intéressante ?
6. Est-ce que vous pensez que cela puisse créer un appel d'air (Cf. attirer d'autres sans-abri vers [nom de la ville] ?
7. Selon vous quelles sont les représentations des [nom des habitants] vis-à-vis des personnes sans abri ? Pourquoi ?
8. Selon vous quelles sont les représentations des personnes sans abri vis-à-vis du CPAS ? Pourquoi ?
9. Avez-vous été au courant du décès d'un sans-abri à cause de froid en janvier 2011 à [NOM DE LA VILLE] ? (Lecture d'un extrait d'un article de journal)
« Le corps sans vie d'un homme a été découvert mercredi matin peu avant 9h par des passants sur une pelouse de [NOM DE LA RUE] à [NOM DE LA VILLE]. Selon les premiers examens, la victime serait décédée de froid et son corps était déjà rigide à l'arrivée des ambulanciers. D'après les pompiers de [NOM DE LA VILLE], il s'agit d'un SDF d'une trentaine d'années bien connu [...] et qui avait des problèmes d'alcoolémie. »
10. Qu'est-ce qu'on aura pu mettre en place pour éviter cela ?
11. D'après vous, et en moyenne, sur une année, combien de personnes sans –abri se présentent au CPAS de [NOM DE LA VILLE] pour obtenir une aide ?
12. Quels sont selon vous les principaux freins dans la prise en charge des sans-abri ? Pourquoi est-ce qu'ils ne recourent pas à l'aide ?
13. Selon vous, quels sont les acteurs principaux supposés s'emparer du problème du sans-abrisme ? Pour quelle raison ?
14. Quels sont d'après-vous les meilleures solutions pour une personne sans-abri de pouvoir accéder à un logement ?

L'exclusion liée au logement est un des problèmes de société traités dans le cadre de la Stratégie européenne pour la protection et l'inclusion sociale. La prévention de l'exclusion liée au logement et la réintégration des personnes sans domicile sont des questions qui nécessitent une connaissance des parcours et trajectoires qui mènent à de telles situations de vie.

FEANTSA, Fédération européenne d'Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri, a développé une typologie de l'exclusion liée au logement appelée ETHOS (European Typology on Homelessness and housing exclusion).

La typologie part du principe que le concept de "logement" (ou "home" en anglais) est composé de trois domaines, dont l'absence pourrait constituer une forme d'exclusion liée au logement. Le fait d'avoir un logement peut

être interprété comme: avoir une habitation adéquate qu'une personne et sa famille peuvent posséder exclusivement (*domaine physique*); avoir un lieu de vie privée pour entretenir des relations sociales (*domaine social*); et avoir un titre légal d'occupation (*domaine légal*). De ce concept de logement sont dérivées quatre formes d'exclusion liée au logement: être sans abri, être sans logement, être en situation de logement précaire, être en situation de logement inadéquat - des situations qui indiquent toutes l'absence d'un logement. ETHOS classe donc les personnes sans domicile en fonction de leur situation de vie ou de logement ("home"). Ces catégories conceptuelles sont divisées en 13 catégories opérationnelles qui peuvent être utiles sur le plan de l'élaboration, du suivi et de l'évaluation de politiques de lutte contre l'exclusion liée au logement.

	Catégorie opérationnelle	Situation de vie	Définition générique
SANS ABRIS	1 Personnes vivant dans la rue	1.1 Espace public ou externe	Qui vit dans la rue ou dans des espaces publics, sans hébergement qui puisse être défini comme local d'habitation
	2 Personnes en hébergement d'urgence	2.1 Hébergement d'urgence	Personne sans lieu de résidence habituel qui fait usage des hébergements d'urgence, hébergements à bas prix
SANS LOGEMENT	3 Personnes en foyer d'hébergement pour personnes sans domicile	3.1 Foyer d'hébergement d'insertion	Quand l'intention est que la durée du séjour soit courte
		3.2 Logement provisoire	
		3.3 Hébergement de transition avec accompagnement	
	4 Personnes en foyer d'hébergement pour femmes	4.1 Hébergement pour femmes	Femmes hébergées du fait de violences domestiques et quand l'intention est que la durée du séjour soit courte
	5 Personnes en hébergement pour immigrants	5.1 Logement provisoire/centres d'accueil	Immigrants en hébergement d'accueil ou à court terme du fait de leur statut d'immigrants
		5.2 Hébergement pour travailleurs migrants	
	6 Personnes sortant d'institutions	6.1 Institutions pénales 6.2 Institutions médicales (*) 6.3 Institutions pour enfants / homes	6.1 Institutions pénales
6.2 Institutions médicales (*)			Reste plus longtemps que prévu par manque de logement
6.3 Institutions pour enfants / homes			Pas de logement identifié (p.ex. au 18 ^e anniversaire)
7 Bénéficiaires d'un accompagnement au logement à plus long terme	7.1 Foyer d'hébergement médicalisé destiné aux personnes sans domicile plus âgées 7.2 Logement accompagné pour ex-sans-abri	7.1 Foyer d'hébergement médicalisé destiné aux personnes sans domicile plus âgées	Hébergement de longue durée avec accompagnement pour ex-sans-abri (normalement plus d'un an)
		7.2 Logement accompagné pour ex-sans-abri	
LOGEMENT PRÉCAIRE	8 Personnes en habitat précaire	8.1 Provisoirement hébergé dans la famille/chez des amis	Qui vit dans un logement conventionnel, mais pas le lieu de résidence habituel du fait d'une absence de logement
		8.2 Sans bail de (sous-)location	Occupation d'une habitation sans bail légal
		8.3 Occupation illégale d'un terrain	Occupation d'un terrain sans droit légal
	9 Personnes menacées d'expulsion	9.1 Application d'une décision d'expulsion (location)	Quand les avis d'expulsion sont opérationnels
9.2 Avis de saisie (propriétaire)		Quand le prêteur possède un avis légal de saisie	
10 Personnes menacées de violences domestiques	10.1 Incidents enregistrés par la police	Quand une action de police est prise pour s'assurer d'un lieu sûr pour les victimes de violences domestiques	
LOGEMENT INADÉQUAT	11 Personnes vivant dans des structures provisoires/non conventionnelles	11.1 Mobile homes	Pas conçu pour être un lieu de résidence habituel
		11.2 Construction non conventionnelle	Abri, baraquement ou cabane de fortune
		11.3 Habitat provisoire	Baraque ou cabane de structure semi permanente
	12 Personnes en logement indigne	12.1 Logements inhabitables occupés	Défini comme impropre à être habité par la législation nationale ou par les règlements de construction
13 Personnes vivant dans conditions de surpeuplement sévère	13.1 Norme nationale de surpeuplement la plus élevée	Défini comme excédant les normes nationales de densité en termes d'espace au sol ou de pièces utilisables	

Note: Un séjour de courte durée est défini comme normalement moins d'un an; un séjour de longue durée est défini comme plus d'un an. Cette définition est compatible avec les définitions du recensement telles qu'elles sont recommandées dans le rapport UNECE/EUROSTAT (2006)

(*) Inclut les centres de désintoxication, les hôpitaux psychiatriques, etc.



Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter le 5^e bilan de statistiques sur l'exclusion liée au logement en Europe (Edgar et Meert) sur le site de la FEANTSA www.feantsa.org.

La FEANTSA est soutenue financièrement par la Commission européenne. Les opinions exprimées sont celles des intervenants, la Commission n'est pas responsable de l'utilisation des informations qui sont incluses dans le présent dossier.

Fédération Européenne d'Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri AISBL

FEANTSA European Federation of National Associations Working with the Homeless AISBL

RÉSUMÉ

L'analyse des représentations et des actions d'acteurs institutionnels d'une part, et de personnes sans-abri d'autre part, mettent en évidence, grâce aux appuis théoriques de Julien Damon et de Robert Castel, les difficultés du CPAS – acteur incontournable de lutte contre la pauvreté – à permettre l'intégration des personnes sans-abri dans la société, étant donnée leur difficulté de création de liens sociaux ou d'activité valorisantes. Ce n'est pas la démultiplication des actions qui permettra de lutter efficacement contre le sans-abrisme, mais plutôt l'acceptation d'un changement de paradigme où il est urgent de modifier notre regard sur les individus, en les considérant non plus comme des exclus, mais bien comme des citoyens à part entière, avec des droits qu'il faut appliquer. Il est essentiel, pour ce faire, de mieux connaître la problématique du mal-logement, d'intensifier la prévention, de partager les connaissances, dans un esprit de coordination des actions territoriales et stratégiques à entreprendre. Ce n'est qu'à ce titre que l'autonomie tant recherchée ne pourra se réaliser, tout en veillant à ne pas déplacer les responsabilités sur les individus mais à les replacer au sein d'un système d'aide sociale qu'il est urgent de modifier.

MOTS CLÉS

SANS-ABRI, CPAS, POLITIQUE PUBLIQUE, EXCLUSION SOCIALE, INTÉGRATION

Rue de la Lanterne magique, 32 bte L2.04.01, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique www.uclouvain.be/opes

